

ATTESTATION DE LA DIRECTION RELATIVE À L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés présentés dans ce rapport annuel ont été dressés sous la responsabilité de la direction et conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Certains des montants qui y figurent ont été établis par estimation au meilleur du jugement de la direction. Les informations financières que l'on trouve par ailleurs dans le rapport annuel sont fournies elles aussi sous la responsabilité de la direction et concordent avec les états financiers.

CAE a pour règle de conduite de maintenir des systèmes de contrôle interne de haute qualité relatifs à la comptabilité, à l'administration et à l'information financière, à un coût acceptable. Ces mécanismes visent à assurer, dans une mesure raisonnable, l'exactitude et la fiabilité de l'information financière, ainsi que la bonne comptabilisation et la protection de l'actif de la Société.

Au conseil d'administration revient le soin de veiller à ce que la direction s'acquitte convenablement des obligations qui sont les siennes en matière d'information financière. Au-delà, il lui incombe de faire vérifier et approuver les états financiers consolidés par son comité de vérification, dont les membres sont tous des administrateurs externes. Pour procéder à cette vérification et en rendre compte au Conseil, le comité se réunit périodiquement avec les vérificateurs externes, les vérificateurs internes et la direction pour faire le point sur leurs activités respectives et s'assurer que chacun s'acquitte convenablement de ses obligations. Les vérificateurs externes et internes ont, les uns comme les autres, toute latitude pour consulter le comité, en présence de la direction ou non, s'ils souhaitent débattre de l'étendue de leur domaine d'intervention, de la suffisance du dispositif de contrôle interne et de la présentation ou de la diffusion de l'information financière.

Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification et ont reçu l'approbation du conseil d'administration, qui a approuvé aussi tous les autres éléments d'information à fournir dans le rapport annuel. Les états financiers consolidés ont par ailleurs été vérifiés par PricewaterhouseCoopers s.r.l., dont suit le rapport.



R. E. Brown
Président et chef de la direction



A. Raquepas
Vice-président, Finances et chef de la direction financière

Montréal (Canada)
Le 17 mai 2006

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux actionnaires de CAE Inc.

Nous avons vérifié les bilans consolidés de CAE Inc. aux 31 mars 2006 et 2005, ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 mars 2006. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 mars 2006 et 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 mars 2006 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés, Montréal (Canada)
Le 16 mai 2006

Commentaires des vérificateurs à l'intention des lecteurs américains au sujet des différences entre les normes de rapport canadiennes et américaines

Aux États-Unis, les normes de rapport obligent le vérificateur à ajouter un paragraphe explicatif (immédiatement après le paragraphe d'énoncé d'opinion) dans le cas d'un changement dans la section des principes comptables qui a un effet important sur la comparabilité des états financiers, comme ceux que décrit la note 1 afférente aux états financiers consolidés. Notre rapport aux actionnaires daté du 16 mai 2006 est formulé conformément aux normes de rapport canadiennes, qui n'exigent pas la mention d'un tel changement comptable dans le rapport des vérificateurs lorsque le changement est pris en compte convenablement et présenté adéquatement dans les états financiers.



Comptables agréés, Montréal (Canada)
Le 16 mai 2006

BILANS CONSOLIDÉS

Au 31 mars (montants en millions de dollars canadiens)

2006

2005

Actif		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	81,1 \$	57,1 \$
Comptes débiteurs (note 5)	260,3	255,7
Stocks (note 6)	93,2	101,0
Charges payées d'avance	25,2	17,8
Impôts sur les bénéfices à recouvrer	75,7	58,5
Actif d'impôts futurs (note 15)	5,7	2,5
Actifs à court terme destinés à la vente (note 3)	–	5,8
	541,2	498,4
Immobilisations corporelles, montant net (note 7)	839,3	792,2
Impôts sur les bénéfices futurs (note 15)	78,2	101,0
Actifs incorporels (note 8)	23,3	20,2
Écart d'acquisition (note 9)	92,0	92,1
Autres actifs (note 10)	136,2	138,3
Actifs à long terme destinés à la vente (note 3)	5,9	57,5
	1 716,1 \$	1 699,7 \$
Passif et capitaux propres		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	373,7 \$	312,8 \$
Acomptes sur contrats	146,4	93,5
Partie à court terme de la dette à long terme (note 11)	10,4	35,3
Impôts sur les bénéfices futurs (note 15)	14,5	19,6
Passifs à court terme liés aux actifs destinés à la vente (note 3)	–	7,8
	545,0	469,0
Dette à long terme (note 11)	260,9	307,6
Gains reportés et autres passifs à long terme (note 16)	206,5	179,8
Impôts sur les bénéfices futurs (note 15)	28,4	38,3
Passifs à long terme liés aux actifs destinés à la vente (note 3)	–	53,4
	1 040,8	1 048,1
Capitaux propres		
Capital-actions (note 12)	389,0	373,8
Surplus d'apport (note 12)	5,8	3,3
Bénéfices non répartis	395,7	340,8
Écarts de conversion cumulés (note 22)	(115,2)	(66,3)
	675,3	651,6
	1 716,1 \$	1 699,7 \$

Éventualités et engagements (notes 18 et 20)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé par le Conseil,



R. E. Brown
Administrateur



L. R. Wilson
Administrateur

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Exercices terminés les 31 mars

(montants en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	2006	2005	2004
PRODUITS	1 107,2 \$	986,2 \$	938,4 \$
Bénéfice (perte) avant intérêts et impôts (note 26)	106,2 \$	(373,0)\$	81,3 \$
Intérêts débiteurs, montant net (note 11)	16,2	32,1	22,4
Bénéfice (perte) avant impôts	90,0 \$	(405,1)\$	58,9 \$
Charge (économie) fiscale (note 15)	19,1	(100,4)	11,5
Bénéfice (perte) tiré(e) des activités poursuivies	70,9 \$	(304,7)\$	47,4 \$
Résultats des activités abandonnées (note 3)	(6,0)	104,8	16,6
Bénéfice (perte) net(te)	64,9 \$	(199,9)\$	64,0 \$
Bénéfice (perte) de base par action des activités poursuivies	0,28 \$	(1,23)\$	0,20 \$
Bénéfice (perte) dilué(e) par action des activités poursuivies	0,28 \$	(1,23)\$	0,20 \$
Bénéfice (perte) de base par action	0,26 \$	(0,81)\$	0,27 \$
Bénéfice (perte) dilué(e) par action	0,26 \$	(0,81)\$	0,27 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (de base)	249,8	247,1	233,2

ÉTATS CONSOLIDÉS DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Exercices terminés les 31 mars

(montants en millions de dollars canadiens)

	2006	2005	2004
Bénéfices non répartis au début de l'exercice, déjà établi	340,8 \$	562,1 \$	531,2 \$
Changements de conventions comptables (note 1)	–	3,3	–
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	340,8	565,4	531,2
Frais d'émission d'actions (après impôts de 2,4 millions \$ en 2004)	–	–	(5,1)
Bénéfice (perte) net(te)	64,9	(199,9)	64,0
Dividendes	(10,0)	(24,7)	(28,0)
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	395,7 \$	340,8 \$	562,1 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>Exercices terminés les 31 mars (montants en millions de dollars canadiens)</i>	2006	2005	2004
Activités d'exploitation			
Bénéfice (perte) net(te)	64,9 \$	(199,9) \$	64,0 \$
Résultats des activités abandonnées (note 3)	6,0	(104,8)	(16,6)
Bénéfice (perte) net(te) des activités poursuivies	70,9	(304,7)	47,4
Ajustements pour rapprocher le bénéfice et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :			
Dépréciation de l'écart d'acquisition, des actifs corporels et incorporels (note 4)	–	443,3	–
Amortissement	52,5	55,1	51,3
Amortissement des frais de financement reportés	2,2	7,2	2,7
Amortissement et réduction de valeur des actifs incorporels et autres	22,9	19,7	17,4
Impôts sur les bénéfices futurs	6,0	(113,9)	(2,9)
Crédits d'impôt à l'investissement	(11,8)	(29,2)	(9,2)
Rémunération à base d'actions (note 13)	2,5	2,0	1,3
Autres	9,8	20,9	(6,3)
Diminution (augmentation) du fonds de roulement hors trésorerie (note 17)	81,2	85,6	(100,2)
Liquidités nettes liées aux activités d'exploitation poursuivies	236,2	186,0	1,5
Liquidités nettes liées aux activités d'exploitation abandonnées	2,1	21,6	4,2
Liquidités nettes liées aux activités d'exploitation	238,3	207,6	5,7
Activités d'investissement			
Acquisition d'entreprises (déduction faite des espèces et quasi-espèces acquises) (note 2)	2,6	(13,8)	–
Produit de la cession des activités abandonnées (déduction faite des espèces et des quasi-espèces cédées) (note 3)	(4,9)	239,4	22,3
Dépenses en immobilisations	(130,1)	(118,0)	(86,8)
Produit tiré de la cession-bail d'actifs	–	43,8	122,5
Frais de développement reportés	(1,8)	(9,9)	(12,7)
Frais de démarrage reportés	(0,7)	(1,7)	(6,6)
Autres actifs	(20,2)	(2,4)	(2,2)
Liquidités nettes liées aux activités d'investissement poursuivies	(155,1)	137,4	36,5
Liquidités nettes liées aux activités d'investissement abandonnées	(2,3)	(5,8)	(12,0)
Liquidités nettes liées aux activités d'investissement	(157,4)	131,6	24,5
Activités de financement			
Emprunt net au titre des facilités de crédit non garanties renouvelables (note 11)	(30,7)	(273,7)	(70,1)
Produit tiré de la dette à long terme	32,1	3,4	1,1
Remboursement de la dette à long terme	(65,7)	(50,5)	(66,5)
Dividendes payés	(9,7)	(24,0)	(27,4)
Émissions d'actions ordinaires (note 12)	8,0	3,6	176,4
Frais d'émission d'action	–	–	(7,5)
Autres	11,6	0,7	1,4
Liquidités nettes liées aux activités de financement poursuivies	(54,4)	(340,5)	7,4
Liquidités nettes liées aux activités de financement abandonnées	1,2	3,2	10,4
Liquidités nettes liées aux activités de financement	(53,2)	(337,3)	17,8
Incidence des fluctuations de taux de change sur les espèces et quasi espèces	(8,1)	(2,3)	(3,2)
Augmentation (diminution) nette des espèces et quasi-espèces	19,6	(0,4)	44,8
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	61,5	61,9	17,1
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	81,1 \$	61,5 \$	61,9 \$
Espèces et quasi-espèces liées aux :			
Activités poursuivies	81,1 \$	57,1 \$	54,7 \$
Activités abandonnées (note 3)	–	4,4	7,2
	81,1 \$	61,5 \$	61,9 \$

Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 17)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2006, 2005 et 2004 (montants en millions de dollars canadiens)

NOTE 1 — NATURE DES ACTIVITÉS ET PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

NATURE DES ACTIVITÉS

CAE Inc. (la Société) conçoit et fabrique de l'équipement de simulation, fournit des services connexes et met au point des solutions de formation intégrées à l'aviation militaire, à l'aviation commerciale, aux exploitants d'aéronefs d'affaires et aux avionneurs. Les simulateurs de vol de CAE reproduisent le fonctionnement de l'avion dans des conditions normales et anormales, ainsi que tout un ensemble de conditions environnementales grâce à des systèmes visuels couplés à une vaste base de données qui permet de reproduire un grand nombre d'aéroports et d'aires d'atterrissage ainsi que les diverses conditions de vol, les mouvements et les sons, de façon que le pilote en formation soit plongé dans un milieu de formation totalement immersif. La Société offre une gamme complète de dispositifs de formation au vol utilisant les mêmes logiciels que ses simulateurs. CAE exploite également un réseau de centres de formation à l'échelle mondiale.

Au 1^{er} avril 2005, la Société s'est dotée d'une nouvelle structure interne répartissant la gestion des activités entre quatre secteurs :

- i) Produits de simulation — Civil : ce secteur conçoit, réalise et fournit des simulateurs de vol, des dispositifs d'entraînement et des systèmes visuels pour le secteur aéronautique civil ;
- ii) Produits de simulation — Militaire : ce secteur conçoit, réalise et fournit des moyens de formation militaires de très haute technicité pour les forces aériennes, terrestres et navales ;
- iii) Formation et services associés — Civil : ce secteur fournit des services de formation et des services apparentés pour l'aviation commerciale et d'affaires ;
- iv) Formation et services associés — Militaire : ce secteur fournit aux forces armées des solutions clés en main pour la formation et le service opérationnel, ainsi que des services de soutien et de prolongation de vie des matériels, des services de maintenance et des solutions de modélisation et de simulation.

Les activités de la Société se répartissaient auparavant entre les secteurs suivants : Simulation militaire et formation (le Militaire), Simulation et formation aéronautiques civiles (le Civil), et Contrôles navals (le Naval), jusqu'à la vente de cette division intervenue au quatrième trimestre de l'exercice 2005.

PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les conventions comptables de CAE Inc. et de ses filiales sont conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR) tels que définis par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). À certains égards, ces principes comptables diffèrent des principes comptables généralement reconnus des États-Unis (PCGR des É.-U.). Les principales différences sont expliquées à la note 27.

Le 1^{er} avril 2004, la Société a adopté le chapitre 1100, *Principes comptables généralement reconnus*, et le chapitre 1400, *Normes générales de présentation des états financiers*, du *Manuel de l'ICCA*. Le chapitre 1100 décrit ce que sont les PCGR du Canada et les sources des PCGR. Il indique les sources à consulter lors du choix des conventions comptables à employer et de la détermination de l'information à fournir, lorsqu'un sujet n'est pas traité explicitement dans les sources premières des PCGR. Il établit donc une nouvelle hiérarchie des PCGR. Le chapitre 1400 clarifie la notion d'une image fidèle selon les PCGR et donne des indications générales sur la présentation de l'information financière. L'adoption de ces normes n'a pas eu une incidence importante sur les états financiers consolidés.

Sauf indication contraire, tous les montants des présents états financiers sont exprimés en dollars canadiens.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Pour préparer les états financiers conformément aux PCGR, la direction de CAE (la Direction) doit établir des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs ainsi que sur l'information à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers, et sur les produits et les charges présentés pour la période visée. La Direction revoit ses estimations, de façon continue, en particulier celles qui concernent la comptabilisation des contrats à long terme, les durées de vie utile, les avantages sociaux futurs, les impôts sur les bénéfices, la dépréciation de l'actif à long terme et de l'écart d'acquisition, à la lumière des événements courants qu'elle connaît et des actions que la Société pourrait prendre. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et d'importantes modifications des estimations ou des hypothèses pourraient entraîner une dépréciation de certains actifs.

BASE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de CAE Inc. et de toutes les filiales dont elle détient la participation majoritaire, ainsi que ceux des entités à détenteurs de droits variables dont elle est le principal bénéficiaire. Ils comprennent également la quote-part revenant à la Société de l'actif, du passif et des résultats des coentreprises dans lesquelles elle a une participation. Tous les comptes et opérations intersociétés importants ont été éliminés. Les participations sur lesquelles CAE exerce une influence notable sont comptabilisées à la valeur de consolidation. Les placements de portefeuille sont comptabilisés à la valeur d'acquisition.

Au 31 mars 2006, la quote-part revenant à CAE de l'actif, du passif, des produits et des résultats des coentreprises était la suivante (en millions de dollars) : actif à court terme — 36,5 \$; passif à court terme — 13,9 \$; actif à long terme — 42,7 \$; passif à long terme — 27,0 \$; produits — 42,0 \$; résultats — 4,0 \$.

NOTE 1 — NATURE DES ACTIVITÉS ET PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Le 1^{er} janvier 2005, la Société a adopté rétroactivement la note d'orientation concernant la comptabilité de l'ICCA, *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables* (NOC-15), sans retraitement des périodes antérieures. La NOC-15 donne des indications sur l'identification des entités à détenteurs de droits variables (EDDV) et sur la détermination des cas dans lesquels une entité doit inclure les actifs, les passifs et les résultats des activités d'une EDDV dans ses états financiers consolidés.

De façon générale, une EDDV est une société par actions, une société de personnes, une société à responsabilité limitée, une fiducie ou tout autre type de structure juridique utilisée pour mener des activités ou détenir des actifs, et 1) possède une quantité insuffisante de capitaux propres pour mener ses activités principales sans soutien financier subordonné supplémentaire; 2) possède un groupe qui participe au capital mais qui n'a pas l'autorité pour prendre des décisions importantes quant aux activités; ou 3) possède un groupe qui participe au capital mais qui n'est pas obligé d'absorber les pertes ou n'a pas le droit de recevoir les rendements de ses activités.

La NOC 15 exige la consolidation d'une EDDV si un détenteur de droits variables (la partie qui détient un droit de propriété, un droit contractuel ou autre droit de participation dans une EDDV) est exposé à la majorité des risques de perte liés aux activités de l'EDDV, s'il a le droit de recevoir la majorité des rendements résiduels de l'EDDV (si aucune partie n'est exposée à la majorité des pertes de l'EDDV) ou les deux (le bénéficiaire principal). Après la consolidation, le bénéficiaire principal doit initialement inscrire tous les actifs, passifs et parts des actionnaires sans contrôle de l'EDDV à leur juste valeur à la date à laquelle la société est devenue le bénéficiaire principal. Cependant, dans le cas des entités à détenteurs de droits variables créées avant l'adoption initiale de la NOC 15, les actifs, passifs et parts des actionnaires sans contrôle doivent être d'abord consolidés comme si les entités avaient toujours été consolidées d'après la majorité des actions avec droit de vote. La NOC 15 exige également des informations sur les EDDV que le détenteur de droits variables n'est pas tenu de consolider, mais dans lesquelles il détient un droit variable important.

L'adoption de la NOC-15 le 1^{er} janvier 2005 a entraîné une augmentation du total de l'actif, du passif total et des bénéfices non répartis de 46,4 millions \$, 43,2 millions \$ et de 3,3 millions \$, respectivement, et une baisse des écarts de conversion cumulés de 0,1 million \$ dans les états financiers consolidés de l'exercice 2005 (voir la note 25).

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS ÉTABLIS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Établissements étrangers autonomes

Les établissements de la Société à l'étranger sont classés comme établissements autonomes et leurs opérations sont converties en dollars canadiens selon la méthode du taux courant. Selon cette méthode, les actifs et passifs sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan et les produits et charges sont convertis aux taux de change moyens de la période. Les gains ou les pertes résultant de la conversion des activités étrangères en dollars canadiens sont imputés au compte des écarts de conversion cumulés, lequel constitue un élément distinct des capitaux propres.

Les montants accumulés dans le compte des écarts de conversion cumulés sont débloqués à l'état des résultats lorsque la Société réduit son investissement net dans les activités étrangères en réduisant le capital ou en réglant les soldes intersociétés à long terme qui faisaient partie de l'investissement net de CAE.

Opérations conclues en monnaies étrangères

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle ainsi que les produits et les charges sont convertis en monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change en vigueur aux dates des opérations respectives. Les gains ou les pertes résultant de la conversion sont inclus dans la détermination du résultat, sauf ceux qui sont liés aux soldes intersociétés à long terme qui font partie de l'investissement net dans les activités étrangères et ceux provenant de la conversion de la dette en monnaies étrangères désignés comme une couverture de l'investissement net dans les filiales, qui sont inclus dans le compte des écarts de conversion cumulés, un élément distinct des capitaux propres.

CONSTATATION DES PRODUITS

Accords de prestations multiples

La Société conclut parfois des accords de prestations multiples générateurs de produits, qui peuvent prévoir la prestation d'une combinaison de services de conception, d'ingénierie et de fabrication de simulateurs de vol, ainsi que de services de maintenance. Un accord de prestations multiples comporte plusieurs unités de comptabilisation, et les critères de constatation des produits sont appliqués aux unités de comptabilisation distinctes lorsque tous les critères suivants sont remplis :

- La prestation fournie a une valeur en soi pour le client.
- Il existe des preuves objectives et fiables de la juste valeur de la ou des prestations non fournies.
- Lorsque l'accord prévoit un droit de retour général relativement à la prestation fournie, l'exécution de la prestation non fournie est jugée probable et dépend pour l'essentiel du fournisseur.

Contrats à long terme

Les produits tirés des contrats à long terme concernant la conception, l'ingénierie et la construction de simulateurs de vol sont constatés selon la méthode de l'avancement des travaux, lorsqu'il y a des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, lorsque le prix est déterminé ou déterminable, et lorsque le recouvrement est raisonnablement certain. En vertu de cette méthode, les produits et le bénéfice sont inscrits au fur et à mesure que les coûts correspondants sont engagés, d'après le pourcentage des coûts réellement engagés jusqu'ici, par rapport au total estimatif des coûts d'achèvement du contrat. Les changements apportés aux estimations des coûts et du bénéfice sur la durée du contrat sont pris en compte dans l'exercice au cours duquel il devient manifeste que de tels changements sont requis. Les pertes, le cas échéant, sont constatées intégralement dès le moment où elles sont prévues. Les provisions pour garanties sont inscrites au moment où les produits sont constatés, d'après l'expérience acquise. En règle générale, les clients n'ont pas le droit de retourner les marchandises ni de recevoir des mises

à niveau gratuites. L'assistance après la livraison est facturée séparément, et les produits correspondants sont constatés proportionnellement à la période sur laquelle l'assistance est fournie.

Maintenance des produits

Les produits tirés des contrats de maintenance sont comptabilisés en résultat selon une formule linéaire, sur la durée du contrat. Lorsqu'il est évident que des coûts seront engagés en fonction d'une méthode autre que la formule linéaire, les produits sont constatés sur la durée du contrat, au prorata des coûts que la Société prévoit engager pour fournir les services en vertu du contrat.

Accords concernant des logiciels

La Société conclut également des accords concernant des logiciels, qui visent la vente sur une base indépendante ou dans le cadre de prestations multiples, de logiciels ayant une valeur en soi, de services de consultation, de services de maintenance ou de services de personnalisation de logiciels. Les produits tirés des accords concernant des logiciels sont constatés conformément aux lignes directrices du Statement of Position (SOP) 97-2, *Software Revenue Recognition*, émises par The American Institute of Certified Public Accountants pour lesquelles de plus amples détails sont fournis ci-après :

- i) Produits ayant une valeur en soi
Les produits tirés des accords visant les licences d'utilisation du logiciel qui ne nécessitent pas d'importantes activités de production, de modifications ou de personnalisation sont constatés lorsqu'il y a des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, lorsque la livraison a eu lieu, lorsque le prix est déterminé ou déterminable, et lorsque le recouvrement est raisonnablement certain.
- ii) Services de consultation
Les produits tirés de services de consultation ou de formation directs qui sont fournis au client sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis.
- iii) Maintenance
Les produits tirés des services de maintenance et de soutien sont constatés de façon proportionnelle sur la durée des accords connexes.
- iv) Accords de prestations multiples
À l'occasion, la Société conclut des accords de prestations multiples générateurs de produits, qui peuvent prévoir la prestation d'une combinaison de logiciels, de services de consultation ou de formation, de services de personnalisation et de services de maintenance. Dans de tels cas, le prix est attribué aux divers éléments selon les preuves objectives de la juste valeur émanant du fournisseur, lesquelles se limitent au prix demandé pour une prestation lorsqu'elle est vendue séparément, quel que soit le prix individuel de chaque élément stipulé dans le contrat. Les critères de constatation de produits applicables sont pris en compte individuellement pour chaque tranche du prix attribuée aux éléments distincts, tel qu'il est décrit ci-dessus.
- v) Accords concernant des logiciels à long terme
Les produits tirés des contrats à prix fixe concernant des logiciels et les contrats nécessitant la personnalisation de logiciels sont également constatés selon la méthode de l'avancement des travaux.

Services de formation

Les services de formation sont constatés lorsqu'il y a des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, lorsque le prix est déterminé ou déterminable, lorsque le recouvrement est raisonnablement certain et, le cas échéant, lorsque les produits ont été livrés, ou les services, fournis.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET CRÉDITS D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT

La Société utilise la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser l'impôt sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et passifs d'impôts futurs sont déterminés selon les écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs.

Cette méthode exige également la constatation des avantages fiscaux futurs tels que les reports prospectifs de pertes d'exploitation nettes dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que ces avantages se réaliseront. Une provision pour moins-value est constituée dans la mesure où, selon la Direction, il est plus probable qu'improbable que les avantages fiscaux futurs ne seront pas réalisés (voir la note 15).

Les actifs et passifs d'impôts futurs sont mesurés en application des taux en vigueur ou pratiquement en vigueur et des lois en vigueur à la date du bilan pour l'exercice au cours duquel les écarts temporaires sont censés se résorber.

CAE n'a pas constitué de provision pour impôts sur les bénéfices non répartis de filiales étrangères qui ne devaient pas être rapatriés dans un avenir prévisible.

Les crédits d'impôt à l'investissement (CII) découlant des activités de recherche et développement (R-D) sont déduits des frais connexes et, par conséquent, sont inclus dans la détermination du bénéfice lorsqu'il y a une assurance raisonnable que les crédits seront réalisés. Les CII découlant de l'acquisition ou du développement d'immobilisations corporelles et de frais de développement reportés sont déduits du coût de ces actifs, et l'amortissement est calculé sur le montant net.

La Société est assujettie à une vérification fiscale dans diverses législations fiscales. La détermination des impôts à payer et des CII à recevoir comporte certaines incertitudes quant à l'interprétation de règlements fiscaux complexes. En conséquence, la Société constitue une provision pour les éventuels impôts à payer et CII à recevoir d'après les estimations les plus probables de la Direction. Les différences entre les estimations et les montants définitifs des impôts et des CII sont inscrites dans les résultats au moment où il est possible de les déterminer (voir la note 23).

ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

Les espèces et quasi-espèces sont constituées de placements très liquides dont l'échéance à l'émission est de 90 jours ou moins.

COMPTES DÉBITEURS

Les comptes débiteurs sont inscrits au coût, déduction faite d'une provision pour créances douteuses, d'après la recouvrabilité prévue. La Société souscrit à un programme en vertu duquel elle vend certaines de ses créances à une tierce partie pour une contrepartie en espèces sans recours pour la Société. Ces opérations sont comptabilisées lorsqu'on estime que la Société a abandonné le contrôle des comptes débiteurs cédés. Les pertes et les gains sur ces opérations sont constatés dans le bénéfice (perte) net(te) (voir la note 5).

NOTE 1 — NATURE DES ACTIVITÉS ET PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

STOCKS

Les matières premières sont évaluées au coût ou au coût de remplacement, selon le moins élevé des deux montants. Les produits en cours de fabrication sont comptabilisés au coût moyen ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé. Le coût des produits en cours comprend le matériel, la main-d'œuvre et la répartition des coûts indirects de production (voir la note 6).

AIDE GOUVERNEMENTALE

Le financement reçu d'Industrie Canada dans le cadre du programme Partenariat technologique Canada (PTC) pour les coûts engagés dans des programmes de recherche et développement (R-D) est comptabilisé à titre de réduction des coûts ou à titre de réduction des coûts capitalisés dans l'actif à long terme.

Les obligations de remboursement de l'aide gouvernementale sont constatées lorsque des conditions stipulées sont remplies. Le remboursement de ces obligations est inscrit dans l'état des résultats lorsque les redevances deviennent exigibles.

ACTIFS À LONG TERME

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constatées au coût moins l'amortissement cumulé, déduction faite de toute charge pour perte de valeur. L'amortissement est calculé selon la méthode du solde dégressif et de l'amortissement constant sur la durée de vie utile prévue des actifs, de la manière suivante :

	Méthode	Taux / Années
Immeubles et améliorations	Solde dégressif	de 5 % à 10 %
Simulateurs	Amortissement linéaire (valeur résiduelle de 10 %)	N'excédant pas 25 ans
Matériel et outillage	Solde dégressif	de 20 % à 35 %

Contrats de location

La Société conclut des contrats de location en vertu desquels pratiquement tous les avantages et les risques de propriété transférés à la Société sont inscrits à titre de contrats de location-acquisition et classés à titre d'immobilisations corporelles et d'emprunts à long terme. Tous les autres contrats sont classés à titre de contrats de location-exploitation en vertu desquels les coûts de location sont passés en charges au cours de la période pendant laquelle ils ont été engagés. Les gains, déduction faite des coûts d'opération, liés à la cession-bail de simulateurs sont reportés et les gains ou les pertes supérieurs à la valeur résiduelle des garanties sont amortis sur la durée du contrat. La valeur résiduelle des garanties sera par la suite constatée dans les résultats de la Société à l'expiration de l'accord de cession-bail correspondant.

Capitalisation des intérêts

Les intérêts débiteurs relatifs à la construction de simulateurs, d'immeubles abritant les centres de formation et d'autres actifs développés à l'interne sont capitalisés dans le coût des immobilisations corporelles. La capitalisation des intérêts cesse lorsque l'actif est achevé et prêt à être utilisé.

Pièces de rechange

Les pièces de rechange destinées à être utilisées dans le cours normal des activités sont évaluées au moindre du coût et du coût de remplacement.

Actifs incorporels ayant une durée de vie définie

Les actifs incorporels ayant une durée de vie définie sont inscrits à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Une dotation à l'amortissement est calculée selon la méthode de l'amortissement linéaire pour tous les actifs incorporels sur la durée de vie estimative comme suit :

	Période d'amortissement	Période d'amortissement moyenne pondérée
Appellations commerciales	de 5 à 17 ans	16
Relations avec la clientèle	10 ans	10
Ententes contractuelles avec la clientèle	de 2 à 20 ans	13
Système de gestion intégré ⁽¹⁾	–	–
Autres actifs incorporels	de 5 à 12 ans	10

(1) Le système de gestion intégré en est au stade de l'élaboration, aucun amortissement n'a été constaté pour l'exercice 2006.

Dépréciation d'actifs à long terme

La Société constate une perte de valeur pour un actif à long terme ou un groupe d'actifs destiné à être détenu et utilisé, lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquant que sa valeur comptable peut ne pas être recouvrable, telle que mesurée par la comparaison de la valeur comptable aux flux de trésorerie non actualisés estimatifs futurs tirés de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. La perte de valeur, le cas échéant, correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif ou un groupe d'actifs sur sa juste valeur.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉCARTS D'ACQUISITION

Les acquisitions sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition et, par conséquent, les résultats d'exploitation de l'entreprise acquise sont inclus dans les états consolidés des résultats à partir de la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût des entreprises acquises sur le solde des montants attribués aux actifs identifiables acquis sur les passifs pris en charge. L'écart d'acquisition est assujéti à un test de dépréciation au moins une fois par année, plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent une dépréciation possible.

Le test de dépréciation consiste à comparer la juste valeur des unités publiantes de la Société à leur valeur comptable. Lorsque la valeur comptable de l'unité publiante excède sa juste valeur, la Société procède, dans une deuxième phase, à la comparaison de la juste valeur de l'écart d'acquisition lié à l'unité publiante à sa valeur comptable, et constate, s'il y a lieu, une perte de valeur égale à l'excédent. La juste valeur d'une unité publiante est calculée en fonction d'une ou de plusieurs mesures de juste valeur, y compris des techniques d'actualisation des flux de trésorerie estimatifs futurs, et des montants estimatifs auxquels l'unité dans son ensemble pourrait être achetée ou vendue au cours d'une transaction courante entre des parties intéressées non apparentées. Si la valeur comptable de l'unité publiante excède sa juste valeur, cette dernière doit, à la deuxième phase, être attribuée aux actifs et aux passifs sous-jacents de l'entité, donnant lieu à la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition. Si la valeur comptable de l'écart d'acquisition de cette unité publiante excède la juste valeur implicite de cet écart d'acquisition, une perte de valeur égale à l'excédent est alors inscrite dans le bénéfice net (voir la note 9).

AUTRES ACTIFS

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont passés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés. Les frais de développement sont également passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés, à moins qu'ils ne répondent à tous les critères de report au sens du chapitre 3450 du *Manuel de l'ICCA, Frais de recherche et de développement*, et que leur recouvrement ne soit raisonnablement assuré. L'aide gouvernementale découlant des activités de recherche et de développement est déduite des frais connexes ou des actifs connexes si elle est reportée. L'amortissement des frais de développement reportés sur des périodes futures commence lors de la production commerciale du produit et est passé en charges en fonction des ventes prévues du produit, dans la mesure du possible, pendant une période ne dépassant pas cinq ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Frais de démarrage

La Société reporte les frais engagés pendant la période de démarrage pour tous les nouveaux centres de formation. Les frais de démarrage sont de nature différentielle et la Direction estime qu'ils sont recouvrables grâce aux activités futures du nouveau centre de formation. La capitalisation cesse lors de l'ouverture du centre de formation. Les frais de démarrage reportés sont amortis sur une période de cinq ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Coûts de financement reportés

Les coûts engagés relativement à l'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée de la dette connexe. Les coûts liés aux contrats de cession-bail sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du contrat (voir la note 10).

Encaisse affectée

En vertu des dispositions des contrats de financement bancaire externes des filiales et de certains contrats de vente gouvernementaux, la Société est tenue de retenir un montant d'argent défini à titre de garantie.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Société a des régimes de retraite à prestations déterminées offrant des prestations fondées sur la durée de service et les salaires moyens de fin de carrière. Les coûts au titre des services rendus et les obligations découlant des régimes de retraite sont établis par calcul actuariel à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service des salariés et selon les estimations les plus probables de la Direction quant au rendement des placements des régimes, à la hausse des salaires et à l'âge de départ à la retraite des salariés. Pour les besoins du calcul du rendement prévu de l'actif des régimes, cet actif est évalué à la juste valeur. L'excédent des gains ou des pertes actuariels nets sur 10 % des obligations au titre des prestations ou 10 % de la juste valeur de l'actif des régimes, si ce montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle d'activité des salariés actifs. Le coût des prestations au titre des services passés découlant des modifications apportées aux régimes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs à la date des modifications.

Lorsqu'il y a compression d'un régime de retraite, tous les coûts au titre des services passés non amortis associés à la réduction des services futurs sont constatés immédiatement. L'augmentation ou la baisse des obligations au titre des prestations est également constatée à titre de perte ou de gain déduction faite des gains ou des pertes actuariels non constatés. Enfin, lorsque la restructuration d'un régime d'avantages sociaux entraîne simultanément une compression et un règlement des obligations, la compression est comptabilisée avant le règlement (voir la note 21).

RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

Les régimes de rémunération à base d'actions de la Société sont au nombre de cinq régimes distincts : un régime d'options sur actions des salariés (ROAS), un régime d'actionnariat des salariés (RAS), un régime d'unités d'actions à dividende différé (RUADD) pour les dirigeants, un régime d'encouragement à long terme d'unités d'actions à dividende différé (RELT-UADD) et un régime d'encouragement à long terme de droits à des actions de négociation restreinte (RELT-DANR). Tous les régimes sont décrits à la note 13.

Depuis l'exercice 2004, la charge de rémunération liée aux options sur actions de CAE est portée aux résultats. Selon la méthode de la juste valeur, la charge de rémunération est mesurée à la date d'attribution et constatée sur la durée du service, et un montant correspondant est porté au crédit du surplus d'apport aux capitaux propres. La Société estime la juste valeur des options à l'aide du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes. Ce modèle a été élaboré pour évaluer la juste valeur des options négociées n'ayant aucune restriction en matière d'acquisition et entièrement transférables. De plus, les modèles d'évaluation exigent généralement la formulation d'hypothèses très subjectives, y compris la volatilité prévue des prix des actions.

Dans la note 13, les chiffres du bénéfice (perte) net(te) pro forma et des résultats de base et dilués par action pro forma sont présentés comme si la méthode de la juste valeur avait été utilisée pour comptabiliser les options sur actions attribuées aux salariés pendant l'exercice 2003.

NOTE 1 — NATURE DES ACTIVITÉS ET PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Une charge de rémunération est également constatée pour la portion des contributions faites au RAS par CAE et pour le nombre d'unités acquises à la date d'attribution, à leurs évaluations respectives, dans le cadre des RUADD, RELT-UADD et RELT-DANR. Tout changement ultérieur du cours des actions de CAE influera sur la charge de rémunération. Au cours de l'exercice 2004, la Société a conclu un swap sur actions avec une institution canadienne importante afin de réduire le risque auquel sont exposés ses liquidités et son bénéfice en raison de l'incidence des variations du cours de son action sur ses RUADD, RELT-UADD ET RELT-DANR.

CAE a l'habitude d'émettre des options au mois de mai de chaque exercice ou au moment de l'embauche de nouveaux employés ou de nouvelles nominations. Dans les deux cas, ces options sont acquises de façon égale sur quatre ans. Toute contrepartie payée par les participants aux régimes à l'exercice des options sur actions ou à l'achat d'actions est portée au crédit du capital-actions en plus de toute charge de rémunération à base d'actions connexe.

RELATIONS DE COUVERTURE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La Société conclut des contrats à terme, des swaps et des contrats d'options afin de réduire le risque financier lié aux variations des taux d'intérêt et des taux de change. Le risque de taux d'intérêt associé à certaines dettes à long terme est couvert grâce aux swaps de taux d'intérêt. Le risque de change associé à certains engagements d'achat et de vente libellés en monnaie étrangère est couvert grâce à une combinaison de contrats à terme et d'options. La Société n'utilise aucun instrument financier dérivé à des fins de négociation ou de spéculation.

Le 1^{er} avril 2004, la Société a adopté prospectivement la note d'orientation concernant la comptabilité de l'ICCA, *Relations de couverture* (NOC-13), et le CPN-128 du Comité sur les problèmes nouveaux de l'ICCA, *Comptabilisation des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction (négociation) ou de spéculation ou à des fins autres que de couverture*. Cette note d'orientation porte sur l'identification, la désignation, la documentation et l'efficacité des relations de couverture, aux fins de l'application de la comptabilité de couverture et sur la cessation de la comptabilité de couverture. Selon la note d'orientation, la documentation complète de l'information liée aux relations de couverture est obligatoire et l'efficacité des couvertures doit être prouvée et documentée. Le CPN-128 traite de la façon de comptabiliser un instrument financier dérivé autonome qui donne lieu à un actif ou à un passif et qui ne répond pas aux conditions de la comptabilité de couverture. L'adoption de cette note d'orientation et de cet abrégé n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

Les gains et les pertes sur les contrats de change désignés à titre de couverture efficaces sont constatés dans les états consolidés des résultats au cours de la même période que les produits et les charges sous-jacents. Dans le cas des swaps de taux d'intérêt, la différence entre le taux du swap et le taux réel est portée dans les résultats en réduction des intérêts débiteurs correspondants. CAE évalue régulièrement l'efficacité des instruments dérivés utilisés dans les opérations de couverture dans la compensation des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les gains ou les pertes réalisés et non réalisés associés à des instruments dérivés, qui ont été résiliés ou qui ont cessé d'être efficaces avant l'échéance, sont reportés dans les autres actifs ou passifs à court ou à long terme au bilan consolidé et constatés dans les résultats de la période au cours de laquelle l'opération couverte sous-jacente est constatée. Dans le cas où un élément couvert désigné est vendu, éteint ou vient à échéance avant la cessation de l'instrument dérivé connexe, tout gain ou perte réalisé ou non réalisé sur cet instrument dérivé est constaté dans les résultats. Les paiements d'intérêts liés aux swaps sont inscrits dans les résultats sur la durée de l'opération sous-jacente selon la méthode de la comptabilité d'exercice à titre d'ajustement des intérêts créditeurs ou débiteurs (voir la note 14).

SORTIE D'ACTIFS À LONG TERME ET ABANDON D'ACTIVITÉS

Les actifs à long terme destinés à être sortis par vente doivent être mesurés à la valeur comptable ou à la juste valeur diminuée des frais de vente, si cette dernière est inférieure, et ne doivent pas être amortis tant et aussi longtemps qu'ils sont classés comme des actifs destinés à être sortis par vente.

Les résultats d'exploitation des éléments d'une société qui ont été sortis par vente ou classés comme étant destinés à la vente sont présentés comme activités abandonnées si les résultats et les flux de trésorerie de ces éléments ont été, ou seront, éliminés des activités poursuivies de la Société par suite de la vente et si la Société ne continue pas à participer de façon importante à l'exploitation de l'élément après la vente. Un élément d'une entreprise s'entend d'un élément dont les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie peuvent être clairement distingués du reste des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de l'entreprise, sur le plan de l'exploitation et aux fins de la présentation de l'information financière (voir la note 3).

INDEMNITÉS DE DÉPART, PRESTATIONS DE CESSATION D'EMPLOI ET COÛTS RATTACHÉS AUX ACTIVITÉS DE RETRAIT OU DE SORTIE

Conformément au CPN 134, *Comptabilisation des indemnités de départ et des prestations de cessation d'emploi*, et au CPN 135, *Comptabilisation des coûts rattachés aux activités de retrait ou de sortie (y compris les coûts engagés dans le cadre d'une restructuration)*, la Société comptabilise les indemnités de départ qui ne sont pas acquises lorsqu'une décision de licenciement est prise. Les prestations spéciales de cessation d'emploi sont comptabilisées lorsque la direction s'engage envers un plan indiquant spécifiquement toutes les mesures importantes qui devront être prises et approuve le fait à l'origine de l'obligation de l'entité en vertu du contrat conclu avec ses salariés de verser ces prestations. L'information concernant ces prestations de cessation d'emploi et l'entente de prestations sont communiquées aux salariés avec suffisamment de détails pour leur permettre de déterminer le type et le montant des prestations qu'ils recevront lorsque leur emploi aura pris fin. Tous les autres coûts associés aux activités de restructuration, de retrait et de sortie sont constatés dans la période pendant laquelle ils ont été engagés et sont mesurés à leur juste valeur. CAE a appliqué ces notes d'orientation aux indemnités de départ et prestations de cessation d'emploi et à d'autres coûts de restructuration, tel qu'indiqué à la note 24.

INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES GARANTIES

La Société fournit toute l'information concernant certains types de garanties pouvant prévoir des paiements en cas de réalisation de certains événements futurs stipulés. Dans le cours normal de ses activités, CAE émet des lettres de crédit et des cautions de bonne exécution (voir la note 14).

RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé en divisant le bénéfice (perte) net(te) attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions diluées ordinaires en circulation est calculé en tenant compte d'une possible dilution si les titres ou d'autres ententes d'émission d'actions ordinaires étaient exercés ou convertis en actions ordinaires au début de la période ou à la date d'émission, si elle est plus lointaine, à moins qu'ils n'aient pas d'effet dilutif. La méthode du rachat d'actions est utilisée pour déterminer l'effet de dilution des options sur actions. La méthode du rachat d'actions est une méthode permettant de constater l'utilisation du produit pouvant être obtenu à la suite de l'exercice d'options et de bons de souscription dans le calcul du résultat dilué par action. Elle suppose que tout produit pourrait servir à acheter des actions ordinaires au cours moyen du marché durant la période.

MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES

Instruments financiers — Comptabilisation et évaluation, couvertures et résultat étendu

En janvier 2005, le Conseil des normes comptables a publié trois nouvelles normes qui concernent les instruments financiers : i) *Instruments financiers — Comptabilisation et évaluation*, ii) *Couvertures* et iii) *Résultat étendu*. Les nouvelles normes sont fondées sur le SFAS 115 du FASB des États-Unis, *Accounting for Certain Investments in Debt and Equity Securities*, sur le SFAS 130, *Reporting Comprehensive Income*, et sur le SFAS 133, *Accounting for Derivative Instruments and Hedging Activities*, ainsi que sur la nouvelle norme de l'International Accounting Standards Board (IASB), l'IAS 39, *Instruments financiers — comptabilisation et évaluation*.

Le chapitre 3855, *Instruments financiers — comptabilisation et évaluation*, du *Manuel de l'ICCA*, précise quand il faudrait constater un instrument financier dans le bilan et la méthode d'évaluation à utiliser, c'est-à-dire à la juste valeur ou à l'aide d'évaluations basées sur les coûts. Il précise aussi comment les gains et les pertes liés aux instruments financiers devraient être présentés.

Le nouveau chapitre 3865, *Couvertures*, du *Manuel de l'ICCA*, autorise le traitement facultatif des couvertures pourvu qu'elles soient désignées comme des couvertures de juste valeur, des couvertures de flux de trésorerie ou comme des couvertures d'un investissement net dans un établissement étranger autonome. Dans le cas d'une couverture de juste valeur, le gain ou la perte attribuable aux risques couverts est constaté dans le résultat net au cours de la période où la variation a lieu, de même que la perte ou le gain compensatoire sur l'élément couvert, attribuable au risque couvert. La valeur comptable de l'élément couvert est ajustée en fonction du risque couvert. Dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie ou d'une couverture d'un investissement net dans un établissement étranger autonome, la partie efficace du gain ou de la perte de l'élément de couverture est présentée initialement dans les autres éléments du résultat étendu et reclassée par la suite dans le résultat net lorsque l'élément couvert modifie ce dernier.

Le Conseil des normes comptables a publié dans le *Manuel de l'ICCA* le chapitre 1530, *Résultat étendu*, et a modifié le chapitre 3250, *Surplus*, en le remplaçant par le chapitre 3251, *Capitaux propres*. Ces normes exigent qu'une entreprise présente son résultat étendu et les éléments constitutifs de ce dernier, ainsi que son résultat net, dans ses états financiers et de présenter séparément les variations des capitaux propres au cours de la période ainsi que les éléments des capitaux propres à la fin de la période, y compris le résultat étendu.

Ces exigences s'appliqueront à CAE au premier trimestre de l'exercice 2008. La Société évalue actuellement quelles seront les répercussions de l'adoption de ces nouveaux chapitres du *Manuel* sur ses états financiers consolidés.

NOTE 2 — ACQUISITIONS ET REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

TERRAIN EXPERTS, INC.

Le 20 mai 2005, CAE a acquis toutes les actions émises et en circulation de Terrain Experts, Inc. (Terrex), société qui développe des outils logiciels pour la création de bases de données et la visualisation de terrain. La contrepartie totale de cette acquisition s'est élevée à 11,1 millions \$ US (14,0 millions \$), payables sous forme d'actions ordinaires émises par CAE et d'une contrepartie minimale en espèces, en trois versements de :

- i) 1 000 000 d'actions représentant une valeur de 4,8 millions \$ US (environ 6,1 millions \$ au prix de 6,13 \$ par action, soit le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto (TSX) le 20 mai 2005) et de 0,2 million \$ US (0,3 million \$) en espèces, soit un total de 5,0 millions \$ US (6,4 millions \$) à la date de clôture ;
- ii) 3,6 millions \$ US sous forme d'actions de CAE devant être émises au cours de l'exercice 2007 (douze mois après la conclusion de l'acquisition) en fonction du cours de l'action à la Bourse TSX à la date d'émission ;
- iii) 2,5 millions \$ US sous forme d'actions de CAE devant être émises au cours de l'exercice 2008 (vingt-quatre mois après la conclusion de l'acquisition) dont le nombre sera calculé en fonction du cours du jour à la Bourse TSX.

Le prix d'achat peut faire l'objet d'un rajustement fondé sur le rendement de l'entreprise pendant la période de douze mois suivant l'acquisition. Toute variation de la contrepartie totale sera comptabilisée à titre de variation de l'écart d'acquisition.

GREENLEY & ASSOCIATES INC.

Le 30 novembre 2004, la Société a acquis la totalité des actions émises et en circulation de Greenley & Associates Inc. (G&A), entreprise offrant des services dans les domaines de la gestion de projet, des facteurs humains, de la modélisation et de la simulation. La contrepartie totale de cette acquisition s'élevait à 4,4 millions \$, payable en actions ordinaires équivalentes émises par CAE, en quatre versements comme suit : 424 628 actions (représentant 2,0 millions \$) à la date de clôture, 0,8 million \$ le 30 novembre 2005, 0,8 million \$ le 30 novembre 2006 et 169 851 actions (représentant 0,8 million \$ à la date de l'opération) devant être émises le 30 novembre 2007. Le nombre d'actions émises (devant être émises) pour régler les premier et quatrième versements a été calculé en fonction du cours de clôture moyen (4,71 \$ par action) des actions ordinaires de CAE à la Bourse TSX pendant la période de 20 jours se terminant deux jours avant le 30 novembre 2004. L'émission de 91 564 actions pour régler le deuxième paiement a été calculée en fonction du cours de clôture moyen des actions ordinaires de CAE à la Bourse TSX pendant la période de 20 jours se terminant deux jours avant la date d'émission (8,07 \$ par action). Le nombre d'actions émises pour régler le troisième versement sera calculé en fonction du cours de clôture moyen des actions ordinaires de CAE à la Bourse TSX pendant la période de 20 jours se terminant deux jours avant la date d'émission. Au deuxième trimestre de l'exercice 2006, la Société a complété la répartition du prix d'achat de cette société relative à cette acquisition et aucun ajustement n'a été exigé.

NOTE 2 — ACQUISITIONS ET REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES (SUITE)

SERVICIOS DE INSTRUCCION DE VUELO, S.L.

En février 2004, CAE et Iberia Lineas Aereas de España, SA (Iberia) ont convenu de regrouper leurs activités de formation aéronautique en Espagne après avoir obtenu l'autorisation réglementaire des autorités espagnoles de démarrer leurs activités, aux termes d'un accord intervenu en octobre 2003.

Le 27 mai 2004, dans le cadre du financement de l'exploitation issue du regroupement, CAE Servicios Globales de Instruccion de Vuelo (España), S.L. (SGIV), filiale en propriété exclusive de CAE, et Iberia ont fait apport des actifs nets de leurs centres de formation respectifs à Servicios de Instruccion de Vuelo, S.L. (SIV), dans laquelle SGIV acquiert une participation de 80 %. SIV a financé l'acquisition des actifs de SGIV et d'Iberia par un financement adossé à des actifs (voir la note 11).

Dans le cadre de cette opération, si l'accord d'octobre 2003 devait être résilié, SGIV et Iberia auraient l'obligation de racheter les actifs qu'ils ont fournis, en proportion de leur juste valeur de marché, pour le montant du solde à acquitter selon les termes du financement.

Dans le cadre de l'entente conclue le 27 mai 2004 (l'entente), Iberia devait par la suite transférer un simulateur qu'elle louait d'un tiers à SIV en échange d'une contrepartie en espèces de 5,7 millions \$ (3,5 millions €). Cette opération a été comptabilisée comme une contribution accrue aux immobilisations corporelles et à la dette à long terme, avec une contrepartie en espèces correspondant à la valeur de l'actif net.

De plus, dans le cadre de l'entente, SIV a accepté de fournir un montant pouvant s'élever jusqu'à un maximum de 2,4 millions \$ (1,5 million €) pour couvrir les paiements effectués par Iberia à d'anciens employés en vue d'indemniser Iberia des coûts éventuels pouvant être engagés en raison de certaines questions relatives à l'emploi. Selon les estimations les plus probables de la Direction quant aux passifs éventuels de SIV, un montant de 2,4 millions \$ (1,5 million €) a été accumulé au titre du prix d'achat et comptabilisé comme un écart d'acquisition.

FLIGHT TRAINING CENTRE CHILE S.A.

Le 22 avril 2004, la Société a acquis toutes les actions émises et en circulation de Flight Training Centre Chile S.A. (FTC Chile), société chilienne établie à Santiago, de LAN Chile S.A. pour une contrepartie totale en espèces de 0,9 million \$ (0,7 million \$ US). Cette acquisition vient élargir les activités de formation des pilotes de la Société sur le marché en croissance de l'Amérique du Sud.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004, il n'y a eu aucune acquisition pour les activités poursuivies.

L'actif net fourni par Iberia à SIV et l'actif net acquis de Terrex, G&A et FTC Chile se résument comme suit :

<i>(en millions)</i>	2006				
	Terrex	G&A	SIV	FTC Chile	Total de 2005
Actif à court terme ⁽¹⁾	1,9 \$	2,1 \$	4,6 \$	0,2 \$	6,9 \$
Passif à court terme	(2,1)	(1,2)	(0,1)	(0,1)	(1,4)
Immobilisations corporelles, montant net	0,3	0,3	73,1	2,2	75,6
Autres actifs	3,3	0,5	—	—	0,5
Actifs incorporels					
Appellations commerciales	0,3	0,3	—	—	0,3
Technologie	1,6	—	—	—	—
Relations avec la clientèle	0,8	0,5	7,2	—	7,7
Autres actifs incorporels	—	0,1	—	—	0,1
Écart d'acquisition ⁽²⁾	4,5	2,5	6,9	—	9,4
Impôts sur les bénéfices futurs	0,5	(0,5)	—	0,4	(0,1)
Dette à long terme	—	(0,2)	(61,8)	—	(62,0)
Passifs à long terme	—	—	(2,4)	(0,3)	(2,7)
Juste valeur de l'actif net acquis excluant les liquidités à la date d'acquisition	11,1	4,4	27,5	2,4	34,3
Position de trésorerie à la date d'acquisition	2,9	—	—	—	—
Juste valeur de l'actif net acquis	14,0	4,4	27,5	2,4	34,3
Moins : Solde du prix d'achat	—	—	—	(1,5)	(1,5)
Émission de 1 000 000 d'actions (note 12)	(6,1)	—	—	—	(6,1)
Émission de 424 628 actions (note 12)	—	(2,0)	—	—	(2,0)
Actions devant être émises ⁽³⁾	(7,6)	(2,4)	—	—	(2,4)
Part des actionnaires sans contrôle	—	—	(14,6)	—	(14,6)
Contrepartie totale en espèces :	0,3 \$	— \$	12,9 \$	0,9 \$	13,8 \$

(1) Excluant les fonds en caisse.

(2) Écart d'acquisition non déductible aux fins de l'impôt.

(3) Comptabilisé à titre de passif jusqu'à l'émission.

L'actif net de Terrex est inclus dans le secteur Produits de simulation — Militaire. L'actif net de G&A est inclus dans le secteur Formation et services associés — Militaire. L'actif net de SIV et de FTC est inclus dans le secteur Formation et services associés — Civil.

NOTE 3 — ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Contrôles navals

Le 3 février 2005, CAE a conclu avec L-3 Communications Corporation (L-3) la vente des éléments importants de son secteur Contrôles navals pour une contrepartie en espèces de 238,6 millions \$ US. Ce montant est assujéti à l'approbation par L-3 du fonds de roulement net du secteur Contrôles navals. Les deux parties ont entamé des discussions concernant le montant approprié du fonds de roulement net. CAE ne croit pas que le paiement définitif à L-3 entraînera un ajustement important du gain à la cession déjà comptabilisé. Au cours des deuxième et troisième trimestres de l'exercice 2006, conformément à l'entente d'achat, L-3 a également acquis les deux éléments du secteur Contrôles navals qui étaient assujétis aux approbations des organismes de réglementation, ce qui a donné lieu à la prise en charge, par L-3, d'une garantie de CAE de 53,0 millions \$ (23 millions £) de la dette liée au financement du projet pour le programme de formation des équipages des sous-marins britanniques de la classe Astute.

Les résultats du secteur Contrôles navals sont comptabilisés à titre d'activités abandonnées depuis le deuxième trimestre de l'exercice 2005, et les montants des états financiers établis antérieurement ont été reclassés. Les intérêts débiteurs liés à la dette non directement imputable aux activités poursuivies et payés au moyen du produit tiré de la vente du secteur Contrôles navals ont été attribués aux activités abandonnées d'après la quote-part de l'actif net que représentent ces dernières.

Technologies de nettoyage et autres activités abandonnées

Au cours de l'exercice 2004, CAE a mené à terme la vente à Cold Jet Inc. de tous les actifs d'Alpheus Inc., son dernier élément du secteur Technologies de nettoyage. La vente prévoyait la perception par la Société d'une contrepartie supplémentaire qui dépendrait des résultats de l'exploitation des activités vendues sur une période allant jusqu'en 2007. Elle prévoyait également certaines obligations de CAE envers Cold Jet Inc. Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2006, CAE et Cold Jet Inc. ont signé un accord arrêtant le montant du paiement supplémentaire et dégageant CAE de ses obligations. Cold Jet a versé à CAE un montant de 0,2 million \$.

Au cours de l'exercice 2006, CAE a engagé des coûts supplémentaires de 3,4 millions \$ liés à l'ancien secteur Technologies de nettoyage, qui concernent principalement la réévaluation du passif au titre du régime de retraite et la contrepassation d'actifs d'impôts non constatés, et elle a comptabilisé un montant de 0,9 million \$ au titre des autres activités abandonnées.

Systèmes forestiers

Le 16 août 2002, CAE a vendu la quasi-totalité de l'actif de la division Matériel pour scieries de son secteur Systèmes forestiers. La vente prévoyait la perception par CAE d'une contrepartie supplémentaire payable en espèces, qui dépendrait des résultats d'exploitation que l'activité cédée obtiendrait sur une période de trois ans allant d'août 2002 jusqu'en août 2005. En novembre 2005, la Société a reçu notification des acheteurs prétendant qu'à leur avis, le résultat fixé comme niveau à partir duquel serait déclenché le paiement n'avait pas été atteint. CAE a alors examiné les comptes des acheteurs et, en janvier 2006, a entamé une poursuite en recouvrement du montant qu'elle estime lui être dû. Jusqu'à présent, la Société a engagé des frais de 0,2 million \$ relativement à l'évaluation et au litige.

ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

Dans le cadre de son expansion mondiale, CAE a annoncé, au cours du troisième trimestre de l'exercice 2005, qu'elle ouvrirait un nouveau centre de formation aéronautique commerciale à Morris County, au New Jersey. On prévoit que le nouveau centre de formation sera opérationnel à l'exercice 2007. En conséquence, deux immeubles abritant des centres de formation, l'un situé à Dallas, au Texas, et l'autre, à Marietta, en Georgie, ont été ramenés à leur juste valeur pendant l'exercice 2005 et reclassés à titre d'actifs destinés à la vente. Les montants déclarés antérieurement ont été reclassés.

Dans le cadre d'un examen de sa performance et de son orientation stratégique, CAE a décidé de fermer le centre de formation situé à Maastricht, aux Pays-Bas, au troisième trimestre de l'exercice 2006. Un immeuble a, par conséquent, été reclassé à titre d'actif destiné à la vente.

NOTE 3 — ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE (SUITE)

Le tableau qui suit résume les renseignements financiers sur les activités abandonnées :

SOMMAIRE D'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

<i>(en millions sauf les montants par action)</i>	2006	2005	2004
Produits			
Technologies de nettoyage	– \$	\$	1,7 \$
Systèmes forestiers	–		3,1
Contrôles navals	–	109,6	154,8
	– \$	109,6 \$	159,6 \$
Gain sur la vente de Contrôles navals, après charge fiscale de 25,1 \$	–	103,9	–
(Perte nette) bénéfice net de Contrôles navals, après charge fiscale (0,7 \$ en 2006; 3,8 \$ en 2005; 9,2 \$ en 2004)	(1,7)	5,5	20,0
Perte nette des Technologies de nettoyage et autres activités abandonnées, après charge (économie) fiscale (1,0 \$ en 2006; néant en 2005; (1,7 \$) en 2004)	(4,1)	(4,4)	(2,6)
Perte nette des Systèmes forestiers, après économie fiscale (0,1 \$ en 2006; néant en 2005; 0,2 \$ en 2004)	(0,2)	–	(0,5)
Perte nette du secteur Formation et services associés — Civil, après économie fiscale (néant en 2006; 0,1 \$ en 2005; 0,2 \$ en 2004)	–	(0,2)	(0,3)
(Perte nette) bénéfice net provenant des activités abandonnées	(6,0) \$	104,8 \$	16,6 \$
(Perte nette) bénéfice net de base par action provenant des activités abandonnées	(0,02) \$	0,42 \$	0,07 \$
(Perte nette) bénéfice net dilué(e) par action provenant des activités abandonnées	(0,02) \$	0,42 \$	0,07 \$

ACTIFS NETS DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

<i>(en millions)</i>	Au 31 mars 2006		Au 31 mars 2005	
	Contrôles navals	Autres	Contrôles navals	Autres
Actifs à court terme destinés à la vente				
Espèces et quasi-espèces	– \$	– \$	4,4 \$	– \$
Comptes débiteurs	–	–	1,2	–
Charges payées d'avance	–	–	0,2	–
	– \$	– \$	5,8 \$	– \$
Actifs à long terme destinés à la vente				
Immobilisations corporelles, montant net	– \$	5,9 \$	50,8 \$	4,2 \$
Autres actifs	–	–	2,5	–
	– \$	5,9 \$	53,3 \$	4,2 \$
Passifs à court terme liés aux actifs destinés à la vente				
Comptes créditeurs et charges à payer	– \$	– \$	7,8 \$	– \$
	– \$	– \$	7,8 \$	– \$
Passifs à long terme liés aux actifs destinés à la vente				
Dettes à long terme	– \$	– \$	53,0 \$	– \$
Impôts sur les bénéfices futurs	–	–	0,4	–
	– \$	– \$	53,4 \$	– \$

Les autres immobilisations corporelles destinées à la vente comprennent des biens fonciers et immobiliers liés au secteur Formation et services associés — Civil, comme il a été décrit précédemment.

NOTE 4 — DÉPRÉCIATION DE L'ÉCART D'ACQUISITION DES ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS

Durant l'exercice 2005, la Direction a effectué un examen complet du rendement et de l'orientation stratégique des ses unités publiantes. Cet examen stratégique a révélé que le secteur Civil en particulier subissait, de façon grave et persistante, notamment un environnement économique encore défavorable pour l'industrie du transport aérien. Cette situation a créé une nouvelle réalité du marché, des possibilités d'impartition de la formation beaucoup plus lentes que prévu (en raison des mesures de restructuration pour les pilotes dans certaines grandes lignes aériennes), l'escalade des coûts de fabrication de simulateurs de vol complets, l'érosion du marché des avions de transport régional de 30 à 50 places et l'appréciation récente et rapide du dollar canadien. Ces éléments ont provoqué le rajustement de certaines des hypothèses clés pour la planification stratégique du Civil, ce qui a entraîné l'examen de la valeur comptable de certains actifs tels que l'écart d'acquisition, les actifs incorporels obtenus lors d'acquisitions antérieures, les niveaux des stocks, le matériel de formation non productif et certains autres actifs.

Donc, compte tenu de cet examen, la Société a inscrit, au 31 mars 2005, une charge de dépréciation de 443,3 millions \$, dont la totalité est presque exclusivement rattachée au secteur Civil, qui se ventile ainsi :

<i>(en millions)</i>	2005
Écart d'acquisition	205,2 \$
Relations avec la clientèle	86,7
Appellations commerciales et autres actifs incorporels	20,4
Immobilisations corporelles (simulateurs)	78,4
Stocks	33,3
Autres actifs	19,3
	443,3 \$

NOTE 5 — COMPTES DÉBITEURS

<i>(en millions)</i>	2006	2005
Comptes clients	107,2 \$	99,9 \$
Provision pour créances douteuses	(4,8)	(3,5)
Comptes débiteurs non facturés	122,8	122,0
Autres débiteurs	35,1	37,3
	260,3 \$	255,7 \$

La Société a conclu une entente lui permettant de vendre les comptes débiteurs de tierce partie à une institution financière dont le montant peut atteindre 25,0 millions \$. Selon les modalités de cette entente, la Société continue d'agir comme agent de recouvrement. Les comptes débiteurs choisis seront vendus à une tierce partie pour une contrepartie en espèces qui est sans recours pour la Société. Au 31 mars 2006, une tranche de 6,7 millions \$ (16,5 millions \$ en 2005) de comptes débiteurs précis avait été vendue à l'institution financière, en vertu de cette entente. Le produit de la vente (déduction faite de 0,5 million \$ de frais, néant en 2005) a servi à rembourser des emprunts en vertu des facilités de crédit de la Société.

NOTE 6 — STOCKS

<i>(montants en millions)</i>	2006	2005
Produits en cours	66,6 \$	61,6 \$
Matières premières, fournitures et produits fabriqués	26,6	39,4
	93,2 \$	101,0 \$

NOTE 7 — IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(en millions)</i>	2006			2005		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	20,2 \$	– \$	20,2 \$	18,8 \$	– \$	18,8 \$
Immeubles et améliorations	220,6	65,8	154,8	233,9	66,9	167,0
Simulateurs	528,5	77,9	450,6	509,3	48,6	460,7
Matériel et outillage	177,7	104,9	72,8	185,3	100,3	85,0
Actifs en vertu de contrats de location-acquisition ⁽¹⁾	32,2	20,3	11,9	24,0	22,2	1,8
Actifs en construction ⁽²⁾	129,0	–	129,0	58,9	–	58,9
	1 108,2 \$	268,9 \$	839,3 \$	1 030,2 \$	238,0 \$	792,2 \$

(1) Comprend les simulateurs, le matériel et l'outillage.

(2) Les simulateurs et les immeubles sont inclus au 31 mars 2006, et seuls les simulateurs sont inclus au 31 mars 2005.

NOTE 8 — ACTIFS INCORPORELS

(en millions)

	2006			2005		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Appellations commerciales	12,2 \$	0,9 \$	11,3 \$	12,3 \$	0,2 \$	12,1 \$
Relations avec la clientèle	1,2	0,2	1,0	0,5	–	0,5
Ententes contractuelles avec des clients	7,7	3,0	4,7	8,5	2,5	6,0
Système de gestion intégré (ERP)	3,3	–	3,3	–	–	–
Autres actifs incorporels	4,0	1,0	3,0	2,1	0,5	1,6
	28,4 \$	5,1 \$	23,3 \$	23,4 \$	3,2 \$	20,2 \$

L'historique des actifs incorporels est le suivant :

(en millions)

	2006		2005		Total
	Produits de simulation – Civil	Formation et services associés – Civil	Produits de simulation – Militaire	Formation et services associés – Militaire	
Solde d'ouverture	– \$	17,7 \$	1,6 \$	0,9 \$	20,2 \$
Acquisition (note 2)	–	–	2,7	–	2,7
Ajouts liés au système ERP	1,6	0,6	0,9	0,2	3,3
Amortissement	–	(1,5)	(0,3)	(0,3)	(2,1)
Écart de change	–	(0,6)	(0,1)	(0,1)	(0,8)
Solde de fermeture	1,6 \$	16,2 \$	4,8 \$	0,7 \$	23,3 \$

(en millions)

	2005		2004		Total
	Produits de simulation – Civil	Formation et services associés – Civil	Produits de simulation – Militaire	Formation et services associés – Militaire	
Solde d'ouverture	– \$	127,4 \$	1,8 \$	– \$	129,2 \$
Acquisition (note 2)	–	7,2	–	0,9	8,1
Amortissement	–	(6,3)	(0,1)	–	(6,4)
Dépréciation ⁽¹⁾	–	(107,1)	–	–	(107,1)
Écart de change	–	(3,5)	(0,1)	–	(3,6)
Solde de fermeture	– \$	17,7 \$	1,6 \$	0,9 \$	20,2 \$

(1) Tel qu'il est indiqué à la note 4, la Société a constaté une charge de dépréciation pour l'exercice 2005.

L'amortissement annuel pour les cinq prochaines années sera d'environ 1,9 million \$.

NOTE 9 — ÉCART D'ACQUISITION

Au 1^{er} avril 2005, à la suite de la mise en place de la nouvelle structure interne liée aux secteurs d'exploitation de la Société, l'écart d'acquisition a fait l'objet d'une réaffectation aux secteurs en fonction de la juste valeur relative de chacun, et qui donne la répartition suivante entre les secteurs Produits de simulation — Militaire et Formation et services associés — Militaire :

(en millions)

	2006		2005		Total
	Produits de simulation – Civil	Formation et services associés – Civil	Produits de simulation – Militaire	Formation et services associés – Militaire	
Solde d'ouverture	– \$	– \$	52,5 \$	39,6 \$	92,1 \$
Acquisition (note 2)	–	–	4,5	–	4,5
Écart de change	–	–	(2,8)	(1,8)	(4,6)
Solde de fermeture	– \$	– \$	54,2 \$	37,8 \$	92,0 \$

(en millions)

	2005		2004		Total
	Produits de simulation – Civil	Formation et services associés – Civil	Produits de simulation – Militaire	Formation et services associés – Militaire	
Solde d'ouverture	55,1 \$	149,0 \$	55,1 \$	41,5 \$	300,7 \$
Acquisition (note 2)	1,9	5,0	1,4	1,1	9,4
Dépréciation ⁽¹⁾	(55,4)	(149,8)	–	–	(205,2)
Écart de change	(1,6)	(4,2)	(4,0)	(3,0)	(12,8)
Solde de fermeture	– \$	– \$	52,5 \$	39,6 \$	92,1 \$

(1) Tel qu'il est indiqué à la note 4, la Société a comptabilisé une charge liée à la dépréciation de l'écart d'acquisition pour l'exercice 2005.

NOTE 10 — AUTRES ACTIFS

<i>(en millions)</i>	2006	2005
Encaisse affectée	1,5 \$	0,9 \$
Participation dans CVS Leasing Ltd. et avances consenties à celle-ci (i)	39,0	41,2
Frais de développement reportés, après un amortissement cumulé de 22,6 \$ (9,5 \$ en 2005) (ii)	26,1	33,7
Frais de démarrage reportés, après un amortissement cumulé de 18,6 \$ (14,6 \$ en 2005) (iii)	9,2	13,5
Frais de financement reportés, après un amortissement cumulé de 14,5 \$ (12,1 \$ en 2005)	7,4	5,6
Comptes débiteurs à long terme (iv)	11,7	10,6
Actif au titre des prestations constituées (note 21)	20,8	18,0
Autres, après un amortissement cumulé de 3,6 \$ (1,5 \$ en 2005)	20,5	14,8
	136,2 \$	138,3 \$

- i) La Société mène un consortium qui a été retenu par le ministère de la Défense (MoD) du Royaume-Uni (R. U.) pour concevoir, construire, gérer, financer et exploiter un centre de formation intégrée de simulateurs pour équipages d'aéronefs pour la flotte d'hélicoptères d'appui de moyen tonnage de la Royal Air Force. Le contrat a une durée de 40 ans et peut être résilié par le MoD après 20 ans, soit en 2018.

En ce qui a trait à ce contrat, la Société a créé une filiale, CAE Aircrew Training Plc (Aircrew), dont elle détient 78 %, le reliquat étant réparti parmi les autres partenaires du consortium. Cette filiale a loué les terrains du MoD, a construit l'installation et exploite le centre de formation. La consolidation de Aircrew avec les comptes de la Société s'est faite, depuis sa création.

De plus, la Société détient une participation sans contrôle de 14 % dans CVS Leasing Ltd. (CVS), l'entité propriétaire des simulateurs et d'autre matériel loués à Aircrew, et elle lui a consenti des avances. En mars 2005, CVS a refinancé ses activités par un montant de financement de 70,6 millions £ arrivant à échéance en octobre 2016.

- ii) Les frais de recherche et développement ont totalisé 95,8 millions \$ au cours de l'exercice (93,5 millions \$ en 2005, 81,0 millions \$ en 2004), dont 1,8 million \$ représentent des frais de développement admissibles à un report en vertu des exigences de l'ICCA (9,9 millions \$ en 2005, 12,7 millions \$ en 2004). La Société a comptabilisé une aide gouvernementale pour ces montants (voir la note 19).

Un montant de 13,1 millions \$ de frais de développement reportés a été amorti durant l'exercice (3,9 millions \$ en 2005, 5,4 millions \$ en 2004).

- iii) La Société reporte les frais de démarrage de toutes les nouvelles activités. La capitalisation cesse et l'amortissement commence lorsque les activités commencent. Pour l'exercice 2006, 0,7 million \$ ont été capitalisés (1,7 million \$ en 2005) et 4,0 millions \$ ont été amortis (6,1 millions \$ en 2005, 4,1 millions \$ en 2004).

- iv) Les comptes débiteurs à long terme comprennent des billets à ordre subordonnés garantis relativement à la vente de ses diverses activités de Technologies de nettoyage et totalisant 8,5 millions \$. Les billets portent intérêt à des taux variant de 3 % à 7 %.

NOTE 11 — FACILITÉS D'EMPRUNT

A. DETTE À LONG TERME

<i>(en millions)</i>	2006	2005
Dettes avec recours		
i) Effets de premier rang	126,1 \$	150,6 \$
ii) Facilités de crédit à terme non garanties renouvelables, d'une durée de cinq ans échéant en juillet 2010; 400,0 \$ US (encours de néant \$ et de néant \$ US au 31 mars 2006; de néant \$ au 31 mars 2005)	-	-
d'une durée de cinq ans échéant en avril 2006; 350,0 \$ US (encours de néant \$ et de néant \$ US au 31 mars 2006; de 30,4 \$ et de néant \$ US au 31 mars 2005)	-	30,4
d'une durée de cinq ans échéant en juillet 2010, de 100,0 € (encours de néant € au 31 mars 2006, de néant € au 31 mars 2005)	-	-
iii) Emprunts à terme échéant en mai et en juin 2011 (encours de 26,9 € et de 5,3 € au 31 mars 2006; de 30,5 € et de 6,0 € au 31 mars 2005)	45,6	57,3
iv) Obligations garanties de Grapevine Industrial Development Corporation, échéant en janvier 2010 et 2013 (27,0 \$ US)	31,5	32,7
v) Obligations de Miami Dade County, échéant en mars 2024 (11,0 \$ US)	12,8	13,3
vi) Autre dette échéant en décembre 2012	4,9	-
vii) Obligations découlant de contrats de location-acquisition	13,5	6,1
viii) Financement adossé à des actifs à Amsterdam, échéant en décembre 2007 et en août 2008 (encours de néant € au 31 mars 2006; de 24,7 € au 31 mars 2005)	-	38,8
Dettes sans recours		
ix) Emprunt à terme garanti de 12,7 £ échéant en octobre 2016 (encours de 5,3 £ au 31 mars 2006; de 6,0 £ au 31 mars 2005)	10,7	13,7
x) Emprunt à terme échéant en juin 2021 (encours de 13,9 € au 31 mars 2006; de néant € au 31 mars 2005)	19,7	-
xi) Emprunt à terme échéant en janvier 2008 (encours de 5,6 \$ US au 31 mars 2006; de néant \$ US au 31 mars 2005)	6,5	-
	271,3	342,9
Moins :		
Tranche à court terme de la dette à long terme	8,0	32,7
Tranche à court terme de contrats de location-acquisition	2,4	2,6
	260,9 \$	307,6 \$

- i) Dans le cadre d'un placement privé, la Société a emprunté 108,0 millions \$ US et 20,0 millions \$ CA. Ces effets de premier rang non garantis ont égalité de rang avec les financements bancaires à terme et doivent être remboursés en montants fixes de 15,0 millions \$ US en 2007, de 60,0 millions \$ US en 2009 et de 33,0 millions \$ US en 2012. Au premier trimestre de l'exercice 2006, CAE a remboursé la tranche de 20,0 millions \$ CA échue en juin 2005. Des versements d'intérêt au taux fixe moyen de 7,6 % sont exigibles semestriellement, soit en juin et en décembre. La Société a conclu un swap de taux d'intérêt aux termes duquel le taux d'intérêt fixe sur une tranche de 33,0 millions \$ US des effets de premier rang a été échangé contre l'équivalent du TIOL à 3 mois majoré de 3,6 %.
- ii) Le 7 juillet 2005, la Société a conclu une nouvelle entente de crédit renouvelable. Confirmée pour cinq ans avec engagement, cette facilité de crédit à terme renouvelable non garantie (400,0 millions \$ US et 100,0 millions €) viendra à échéance en juillet 2010. Elle comprend des clauses restrictives portant sur la valeur minimale des capitaux propres, le ratio de couverture des intérêts et le taux de couverture de la dette. Le taux d'intérêt applicable sur cette facilité de crédit à terme renouvelable est au choix de la Société, en fonction du taux préférentiel bancaire, des taux des acceptations bancaires ou du TIOL plus une marge qui dépend de la cote de crédit attribuée par les services de cotation de Standard & Poor's.
- iii) La Société et Iberia Lineas de España ont fusionné leurs activités de formation en aviation en Espagne. Les opérateurs ont financé l'acquisition des simulateurs de CAE et d'Iberia au moyen d'un financement adossé à des actifs, échéant en mai et en juin 2011. Conformément aux contrats de location, si l'entente d'octobre 2003 était résiliée, CAE et Iberia seraient tenues de racheter les simulateurs qu'elles ont contribués à la coentreprise, en proportion de la juste valeur de ces simulateurs, pour un montant total égal à l'encours de l'accord de financement. Le capital doit être remboursé trimestriellement sur la durée du financement. Le taux d'intérêt implicite est de 4,60 %. Au 31 mars 2006, la valeur comptable nette des simulateurs faisant l'objet du financement était d'environ 76,8 millions \$ (54,2 millions €) — [90,2 millions \$ (57,5 millions €) en 2005].
- iv) Des obligations appelées « Airport Improvement Revenue Bonds » ont été émises par Grapevine Industrial Development Corporation, de Grapevine (Texas). Ces émissions qui totalisent 8,0 millions \$ US et 19,0 millions \$ US arrivent à échéance en 2010 et en 2013, respectivement. Ces obligations sont garanties par des biens immobiliers, des améliorations, des agencements et du matériel de simulation spécifique. Les taux sont établis périodiquement par un négociateur, d'après la conjoncture du marché. Pour ce qui est des obligations échéant en 2010, le taux est établi chaque semaine. Dans le cas des obligations échéant en 2013, le taux est fixé annuellement et est assujéti à un plafond de 10 % permis par les lois applicables actuelles. Au 31 mars 2006, le taux combiné des deux séries était d'environ

3,92 % (4,10 % en 2005). La garantie ne dépasse pas l'encours des emprunts, lequel était de 27,0 millions \$ US au 31 mars 2006. De plus, une lettre de crédit a été établie en guise de soutien des obligations pour l'encours des emprunts.

- v) Les obligations de Miami Dade County, échéant en mars 2024 (11,0 millions \$ US), sont garanties par un simulateur. Au 31 mars 2006, le taux variable applicable fixé chaque semaine était de 4,3 %. De plus, une lettre de crédit a été établie en guise de soutien des obligations pour l'encours des emprunts.
- vi) Il s'agit d'une facilité non garantie de 35,0 millions \$ pour garantir le financement du coût d'établissement du système de gestion intégré (ERP). Tout prélèvement en vertu de cette facilité ne peut avoir lieu qu'une fois les coûts engagés, trimestriellement, avec remboursements mensuels sur une période de sept ans à compter de la fin du mois suivant chaque décaissement trimestriel. Le taux d'intérêt sur le premier prélèvement est d'environ 5,6 %.
- vii) Ces contrats de location-acquisition se rapportent à la location de divers simulateurs et matériel. Le taux d'intérêt effectif sur les obligations découlant de ces contrats de location-acquisition comportant des échéances échelonnées jusqu'en juin 2010 était d'environ 5,92 % au 31 mars 2006 (5,0 % en 2005). De même, un contrat de location-acquisition supplémentaire découle de la conversion au quatrième trimestre de l'exercice 2006 d'un contrat de location-exploitation comptabilisé en fonction de son solde (10,2 millions \$) pour un simulateur que CAE déménagera au premier trimestre de l'exercice 2007 de Tampa à son centre de formation au Brésil. Le contrat de location a une durée initiale de quatre ans, avec option d'achat et une possibilité de prorogation pour un taux de location implicite d'environ 7,3 %.
- viii) Le financement adossé à des actifs du centre de formation de la Société à Amsterdam représente le financement de trois simulateurs distincts aux dates d'échéance initiales de décembre 2007 et d'août 2008. Le financement a été remboursé à la fin du troisième trimestre de l'exercice 2006. Le coût moyen de financement était d'environ 8,0 %.
- ix) La Société a obtenu un financement de projet, qui a été refinancé en décembre 2004, pour l'une de ses filiales afin de financer le programme des hélicoptères d'appui moyens (MSH) du ministère de la Défense du Royaume-Uni. La facilité de crédit comporte un emprunt à terme qui est garanti par les actifs du projet de la filiale et qui doit être remboursé semestriellement jusqu'en 2016. Ce financement est sans possibilité de recours contre CAE. L'intérêt sur ces emprunts est calculé à un taux qui se rapproche du TIOL majoré de 0,85 %. La Société a conclu un swap de taux d'intérêt de 4,8 millions £, aux termes duquel le taux d'intérêt a été fixé à 6,31 %. Au 31 mars 2006, la valeur des actifs donnés en garantie de la facilité de crédit s'établissait à 26,9 millions £ (26,1 millions £ en 2005).
- x) Il s'agit d'un prêt à terme échéant en juin 2021 représentant la quote-part (25 %) de CAE du projet NH90. Le montant total disponible pour NH90 en vertu de ce prêt est de 175,5 millions €. Ce prêt, sans possibilité de recours contre CAE, porte intérêt en fonction du TIBEUR et, en vertu d'un swap, fait l'objet d'un taux fixe de 3,8 %.
- xi) Les autres dettes représentent la quote-part (49 %) de CAE de la dette à terme pour l'acquisition de simulateurs, sans possibilité de recours, pour la coentreprise de CAE dans le centre de formation de Zhuhai, échéant en janvier et en octobre 2008. Ces emprunts portent intérêt à taux variable en fonction du TIOL des États-Unis majoré d'une marge.
- xii) Les versements exigibles au cours des cinq prochains exercices en vertu des modalités de remboursement de la dette à long terme s'établissent comme suit :

<i>(en millions)</i>	Dettes à long terme	Location-acquisition	Total
2007	8,0 \$	2,4 \$	10,4 \$
2008	30,1	1,8	31,9
2009	12,0	0,8	12,8
2010	81,1	0,7	81,8
2011	21,3	7,7	29,0
Par la suite	105,3	0,1	105,4
	257,8 \$	13,5 \$	271,3 \$

Au 31 mars 2006, CAE se conformait entièrement à ses engagements financiers.

B. DETTE À COURT TERME

La Société dispose de lignes de crédit bancaire non garanties et non consenties qui sont libellées en diverses devises et qui totalisent 41,2 millions \$ (31,0 millions \$ en 2005; 28,2 millions \$ en 2004), dont aucun montant n'avait été prélevé au 31 mars 2006 (11,2 millions \$ en 2005; 6,4 millions \$ en 2004). Les diverses lignes de crédit portent intérêt à différents taux en fonction du taux préférentiel commercial de chaque pays.

NOTE 11 — FACILITÉS D'EMPRUNT (SUITE)

C. INTÉRÊTS DÉBITEURS, MONTANT NET

Les intérêts débiteurs (créditeurs) s'établissent comme suit :

<i>(en millions)</i>	2006	2005	2004
Intérêts débiteurs sur la dette à long terme	21,6 \$	35,3 \$	30,2 \$
Amortissement des frais de financement reportés et autres	4,0	9,7	5,7
Attribution des intérêts débiteurs aux activités abandonnées	–	(1,4)	(1,5)
Intérêts capitalisés	(2,8)	(5,8)	(6,4)
Intérêts sur la dette à long terme	22,8	37,8	28,0
Intérêts créditeurs	(6,9)	(5,7)	(6,1)
Autres intérêts débiteurs (créditeurs), montant net	0,3	–	0,5
Intérêts débiteurs (créditeurs), montant net	(6,6)	(5,7)	(5,6)
Intérêts débiteurs, montant net	16,2 \$	32,1 \$	22,4 \$

NOTE 12 — CAPITAL-ACTIONS

i) Les statuts constitutifs de la Société autorisent l'émission en séries d'un nombre illimité d'actions privilégiées et l'émission d'un nombre illimité d'actions ordinaires. À ce jour, la Société n'a émis aucune action privilégiée.

ii) Le tableau qui suit présente le rapprochement des données relatives aux actions ordinaires émises et en circulation de la Société :

<i>(en millions sauf les montants par action)</i>	2006		2005		2004	
	Nombre d'actions	Valeur attribuée	Nombre d'actions	Valeur attribuée	Nombre d'actions	Valeur attribuée
Solde au début de l'exercice	248 070 329	373,8 \$	246 649 180	367,5 \$	219 661 178	190,5 \$
Émissions d'actions						
(note 2) (a) (b) (c)	1 091 564	6,9	424 628	2,0	26 600 000	175,0
Options sur actions exercées	1 497 540	8,0	869 620	3,6	282 000	1,4
Dividendes en actions (d)	42 997	0,3	126 901	0,7	106 002	0,6
Solde à la fin de l'exercice	250 702 430	389,0 \$	248 070 329	373,8 \$	246 649 180	367,5 \$

(a) Le 20 mai 2005, la Société a émis 1 000 000 d'actions ordinaires, au prix de 6,13 \$ chacune, en vue de l'acquisition de Terrain Experts, Inc. Le 30 novembre 2005, la Société a émis 91 564 actions ordinaires, au prix de 8,07 \$ chacune, pour couvrir le second paiement du coût d'acquisition de Greenley & Associates Inc.

(b) Le 30 novembre 2004, la Société a émis 424 628 actions ordinaires, au prix de 4,71 \$ chacune, pour couvrir le premier paiement du coût d'acquisition de Greenley & Associates.

(c) Le 30 septembre 2003, la Société a émis 26 600 000 actions ordinaires, au prix de 6,58 \$ chacune, pour un produit en espèces de 175,0 millions \$.

(d) Jusqu'au 29 février 2004, en vertu du programme de réinvestissement des dividendes (PRD) de la Société, les actionnaires admissibles (soit tous les actionnaires vivant là où les actions étaient distribuées) avaient le choix de recevoir des dividendes en actions ordinaires plutôt que des dividendes en espèces. À compter du 1^{er} mars 2004, le critère d'admissibilité a été limité exclusivement aux actionnaires résidant au Canada.

iii) Le tableau qui suit présente un rapprochement des dénominateurs utilisés pour le calcul des résultats de base et dilués par action :

	2006	2005	2004
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation — de base	249 806 204	247 060 580	233 167 858
Effet dilutif des options sur actions	2 325 422	812 273	849 912
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation — dilué	252 131 626	247 872 853 ⁽¹⁾	234 017 770

(1) Pour l'exercice 2005, l'effet des options sur actions pouvant éventuellement être exercées sur le résultat par action pro forma était antidilutif. Par conséquent, les résultats pro forma de base et dilués par action sont identiques.

Des options visant l'achat de 2 269 150 actions ordinaires (4 635 100 en 2005, 4 195 400 en 2004) ont été exclues du calcul ci-dessus, car leur inclusion aurait eu un effet dilutif.

iv) Le tableau qui suit présente un rapprochement du surplus d'apport :

<i>(en millions)</i>	2006	2005	2004
Solde au début de l'exercice	3,3 \$	1,3 \$	– \$
Rémunération à base d'actions (note 13)	2,5	2,0	1,3
Solde à la fin de l'exercice	5,8 \$	3,3 \$	1,3 \$

NOTE 13 — RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

RÉGIME D' OPTIONS SUR ACTIONS DES SALARIÉS

Conformément au programme d'encouragement à long terme institué par la Société, cette dernière peut attribuer à ses dirigeants et autres salariés clés ainsi qu' à ceux de ses filiales des options visant l'achat d'actions ordinaires de la Société à un prix d'exercice équivalant à 100 % du cours du marché à la date de leur attribution. La valeur du marché correspond au cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse TSX le dernier jour de négociation précédant la date effective de l'attribution.

Au 31 mars 2006, le nombre autorisé d'actions ordinaires pouvant encore être émises aux termes du régime d'options sur actions des salariés (ROAS) totalisait 9 162 886. Les options peuvent être exercées au cours d'une période d'au plus six ans, mais ne peuvent l'être dans les 12 mois suivant la date de leur attribution. Le droit d'exercer toutes les options devient acquis sur une période de quatre ans de service continu. Toutefois, s'il survient un changement de contrôle de la Société, les options en cours peuvent être exercées immédiatement par leurs porteurs. Elles font l'objet d'un ajustement au prorata par suite du versement de dividendes en actions ou de toute division d'actions ordinaires de la Société.

Le tableau suivant illustre le rapprochement des options en cours :

<i>Exercices terminés les 31 mars</i>	2006		2005		2004	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en cours au début de l'exercice	8 208 675	7,52 \$	8 128 370	7,51 \$	5 692 750	9,37 \$
Attribuées	568 200	5,96 \$	2 046 650	5,68 \$	3 536 320	4,14 \$
Exercées	(1 497 540)	5,29 \$	(869 620)	4,15 \$	(282 000)	4,88 \$
Confisquées	(932 100)	9,21 \$	(809 725)	6,77 \$	(718 400)	6,98 \$
Échues	–	–	(287 000)	6,43 \$	(100 300)	5,70 \$
Options en cours à la fin de l'exercice	6 347 235	7,66 \$	8 208 675	7,52 \$	8 128 370	7,51 \$
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	2 775 850	9,90 \$	3 731 085	8,76 \$	2 887 000	8,07 \$

Le tableau suivant offre une information sommaire sur le ROAS de la Société au 31 mars 2006 :

Fourchette des prix d'exercice	Options en cours			Options pouvant être exercées	
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré
4,08 \$ à 6,03 \$	3 468 935	3,88	4,91 \$	749 200	4,39 \$
6,19 \$ à 9,20 \$	792 550	3,06	6,85 \$	254 150	7,99 \$
12,225 \$ à 14,60 \$	2 085 750	1,74	12,54 \$	1 772 500	12,50 \$
Total	6 347 235	4,51	7,66 \$	2 775 850	9,90 \$

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, la charge de rémunération liée aux options sur actions de CAE a été constatée dans le résultat net, et un montant correspondant de 2,5 millions \$ (2,0 millions \$ pour l'exercice 2005 et 1,3 million \$ pour l'exercice 2004) a été porté au crédit du surplus d'apport en utilisant la méthode de la juste valeur pour la comptabilisation des attributions effectuées au cours des exercices 2005 et 2006.

Les hypothèses qui ont servi aux calculs dont il est question dans la présente note et qui portent sur les options sont les suivantes :

	2006	2005	2004
Hypothèses utilisées pour le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes :			
Taux de dividende	0,67 %	1,26 %	1,29 %
Volatilité prévue	47,0 %	40,0 %	41,5 %
Taux d'intérêt sans risque	4,0 %	5,75 %	5,75 %
Durée prévue des options (en années)	6	6	6
Juste valeur moyenne pondérée des options attribuées	2,84 \$	2,27 \$	1,65 \$

NOTE 13 — RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (SUITE)

INFORMATION PRO FORMA À FOURNIR CONFORMÉMENT AU CHAPITRE 3870 DU MANUEL DE L'ICCA

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2003, la Société a attribué 1 767 000 options sur actions ordinaires. La juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution des options attribuées au cours de cette période correspondait à 5,84 \$ l'option. Pour calculer la charge de rémunération pro forma, la Société a utilisé le modèle d'évaluation de Black et Scholes afin d'établir la juste valeur des options attribuées. Le résultat net pro forma ainsi que les résultats de base et dilués par action pro forma figurent ci-après :

<i>(en millions, sauf les montants par action)</i>	2006	2005	2004
Bénéfice (perte) net(te), déjà établi	64,9 \$	(199,9)\$	64,0 \$
Incidence des calculs pro forma	(1,7)	(2,1)	(2,5)
Bénéfice (perte) net(te) pro forma	63,2 \$	(202,0)\$	61,5 \$
Bénéfice (perte) net(te) de base et dilué(e), par action pro forma ⁽¹⁾	0,25 \$	(0,82)\$	0,26 \$

(1) Pour l'exercice 2005, l'effet des options sur actions pouvant éventuellement être exercées sur le résultat par action pro forma était antidilutif. Par conséquent, les résultats pro forma de base et dilués par action sont identiques.

RÉGIME D'ACTIONNARIAT DES SALARIÉS

La Société a institué un régime d'actionnariat des salariés (RAS) afin de permettre à ses salariés et à ceux de ses filiales participantes d'acheter des actions ordinaires de CAE par voie de retenues salariales régulières et de cotisations patronales. Ce régime permet aux salariés d'y verser jusqu'à 18 % de leur salaire annuel de base. La Société et ses filiales participantes versent des cotisations égales à celles des salariés pour la première tranche de 500 \$ que ceux-ci y versent, puis elles versent 1 \$ pour chaque tranche supplémentaire de 2 \$ versée par les salariés, jusqu'à concurrence de 3 % de leur salaire de base. Les employés peuvent contribuer au régime au moyen de retenues salariales ou d'une contribution unique. Les cotisations salariales et patronales peuvent être investies dans le régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou le régime de participation différée au bénéfice (RPDB) du salarié. Le fiduciaire du RAS achète, au nom des participants, les actions ordinaires de la Société sur le marché libre, par l'intermédiaire de la Bourse TSX. La Société a inscrit une charge de rémunération de 2,1 millions \$ (1,4 million \$ en 2005; 1,6 million \$ en 2004) au titre des cotisations patronales à ce régime.

RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS À DIVIDENDE DIFFÉRÉ

La Société a institué un régime d'unités d'actions à dividende différé (RUADD) à l'intention de ses dirigeants, régime aux termes duquel ceux-ci peuvent choisir de recevoir toute rémunération d'encouragement en espèces sous forme d'unités d'actions à dividende différé. Ce régime vise à aider la Société à promouvoir une meilleure harmonisation des intérêts des dirigeants et de ceux des actionnaires. Une unité d'action à dividende différé a la même valeur que une action ordinaire. Ces unités sont émises à un prix fondé sur le cours vendeur de clôture moyen d'une action faisant partie d'un lot régulier d'actions ordinaires de CAE à la Bourse TSX dans les dix derniers jours de négociation précédant la date de leur émission. Ces unités donnent également droit à des dividendes sous forme d'unités supplémentaires dont le montant équivaut aux dividendes versés sur les actions ordinaires de CAE. Les unités d'actions à dividende différé expirent lorsque le porteur quitte son emploi. Le porteur a alors le droit de toucher en espèces la juste valeur de marché du nombre équivalent d'actions ordinaires, déduction faite de certaines retenues.

Au cours de l'exercice 2000, la Société a mis sur pied un RUADD à l'intention de ses administrateurs qui ne sont pas des salariés. Un administrateur qui n'est pas salarié de la Société et qui détient moins de 5 000 actions ordinaires de la Société reçoit le montant qui lui est dû à titre d'acompte et ses jetons de présence sous forme d'unités d'actions à dividende différé. S'il détient au moins 5 000 actions ordinaires, il peut choisir de prendre part au régime relativement à une partie ou à la totalité du montant qu'il doit recevoir à titre d'acompte et des jetons de présence auxquels il a droit. Les modalités de ce régime sont essentiellement les mêmes que celles du RUADD destiné aux dirigeants clés, sauf que les unités sont émises à un prix fondé sur le cours vendeur de clôture d'une action faisant partie d'un lot régulier d'actions ordinaires de CAE à la Bourse TSX le dernier jour de négociation précédant la date de leur émission.

La Société inscrit le coût du RUADD à titre de charge de rémunération. Au 31 mars 2006, 388 972 unités d'une valeur de 3,6 millions \$ (343 116 unités d'une valeur de 1,9 million \$ en 2005; 403 071 unités d'une valeur de 2,3 millions \$ en 2004) étaient en cours. Durant l'exercice terminé le 31 mars 2006, 18 705 unités émises en vertu des deux RUADD ont été rachetées conformément aux dispositions de ces régimes, pour un total de 0,1 million \$. Aux 31 mars 2006, 2005 et 2004, aucune unité d'action à dividende différé n'avait été annulée.

RÉGIME D'ENCOURAGEMENT À LONG TERME D'UNITÉS D' ACTIONS À DIVIDENDE DIFFÉRÉ

Les deux régimes d'encouragement à long terme d'unités d'actions à dividende différé (RELT-UADD) visent à aider la Société à promouvoir une meilleure harmonisation des intérêts des dirigeants et de ceux des actionnaires. En vertu de ces régimes, des UADD sont attribuées aux dirigeants et membres de la direction de la Société. Une UADD attribuée en vertu de ces régimes a la même valeur que une action ordinaire de CAE à une date donnée, déduction faite de certaines retenues. En outre, les RELT-UADD donnent droit à des équivalents de dividende qui sont payables sous forme d'unités supplémentaires, selon un montant égal aux dividendes versés sur les actions ordinaires de CAE.

Régime d'avril 2003

En vertu du RELT-UADD d'avril 2003, les unités attribuées sont acquises de façon égale sur quatre ans et peuvent être rachetées en espèces. À la cessation d'emploi pour cause d'invalidité de longue durée, de cessation d'emploi involontaire, de retraite ou de décès, les participants admissibles qui détiennent des unités acquises en vertu du RELT-UADD pourront recevoir la juste valeur de marché du nombre équivalent d'actions ordinaires de CAE. Au 31 mars 2006, 657 036 unités étaient en cours en vertu du RELT-UADD (853 438 unités au 31 mars 2005). La charge constatée au cours de l'exercice 2006 s'élève à 0,6 million \$ (1,2 million \$ en 2005 et 1,4 million \$ en 2004).

Régime de mai 2004

Le RELT-UADD de mai 2004 remplace celui d'avril 2003 pour les années à venir. Les unités attribuées en vertu du RELT-UADD de mai 2004 sont acquises de façon égale sur cinq ans et peuvent être rachetées en espèces. À la cessation d'emploi, les participants admissibles qui détiennent des unités acquises pourront recevoir la juste valeur de marché du nombre équivalent d'actions ordinaires de CAE. À l'exercice 2006, la Société a émis 430 503 unités aux termes du RELT-UADD (582 431 unités en 2005), et au 31 mars 2006, 916 722 unités étaient en cours en vertu de ce régime (599 252 unités en 2005). La charge constatée à l'exercice 2006 s'élève à 0,9 million \$ (0,6 million \$ en 2005).

Le 15 mars 2004, la Société a conclu un contrat dans le but de réduire l'effet des fluctuations du cours de ses actions sur ses résultats (voir la note 14).

RÉGIME D'ENCOURAGEMENT À LONG TERME DE DROITS À DES ACTIONS DE NÉGOCIATION RESTREINTE

En mai 2004, la Société a adopté un régime d'encouragement à long terme de droits à des actions de négociation restreinte (RELT-DANR) pour ses dirigeants et membres de la direction. Ce régime vise à améliorer la capacité de la Société à attirer et à garder à son service des salariés de talent et à promouvoir une meilleure harmonisation des intérêts des participants admissibles au régime et de ceux des actionnaires. Le RELT-DANR a été instauré sous forme de régime de rémunération à base d'actions.

Les unités d'actions de négociation restreinte qui sont attribuées en vertu de ce régime deviennent acquises au troisième anniversaire de leur date d'attribution, comme suit :

- i) les unités sont acquises à 100 % si les actions de CAE affichent une plus-value d'au moins 33 % (croissance annuelle composée de 10 %) au cours de cette période; ou
- ii) les unités sont acquises à 50 % si les actions de CAE affichent une plus-value d'au moins 24 % (croissance annuelle composée de 7,5 %) mais de moins de 33 % au cours de cette période.

Aucune unité aux termes du RELT-DANR n'est acquise si la valeur de marché des actions ordinaires s'apprécie de moins de 24 % au cours de la période définie. De plus, le pourcentage d'unités acquises ne sera pas ajusté en proportion de toute plus-value des actions de CAE se situant entre 24 % et 33 % sur la période définie. Les participants qui perdent leur emploi, autres que ceux qui quittent volontairement leur emploi ou qui sont congédiés pour un motif valable, ont droit à une acquisition proportionnelle des unités. À l'exercice 2006, la Société a émis 637 561 unités aux termes du RELT-DANR (788 167 unités en 2005), et au 31 mars 2006, 1 224 918 unités étaient en cours en vertu de ce régime (623 083 unités en cours en 2005). La charge constatée à l'exercice 2006 s'élève à 3,1 millions \$ (1,0 million \$ en 2005).

NOTE 14 — INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUE DE CHANGE

La Société a conclu des contrats de change à terme totalisant 322,3 millions \$ (contrats d'achat de 34,4 millions \$ et contrats de vente totalisant 287,9 millions \$). Le gain net non réalisé totalisait 5,4 millions \$ au 31 mars 2006 (gain non réalisé de 0,1 million \$ sur les contrats d'achat et gain non réalisé de 5,3 millions \$ sur les contrats de vente).

OPÉRATIONS DE CHANGE CONSOLIDÉES EN COURS

Devises (achat / vente)	2006		2005	
	Valeur nominale ⁽¹⁾	Taux moyen	Valeur nominale ⁽¹⁾	Taux moyen
\$ US / \$ CA				
Moins de 1 an	184,6 \$	0,8448	169,3 \$	0,7964
De 1 an à 3 ans	71,2	0,8600	48,6	0,7989
De 3 à 5 ans	2,9	0,8783	0,4	0,8263
\$ US / €				
Moins de 1 an	5,7	1,2590	—	—
De 1 an à 3 ans	9,1	1,2852	—	—
\$ CA / €				
Moins de 1 an	2,1	1,4003	7,9	1,5796
€ / \$ CA				
Moins de 1 an	10,5	0,6758	22,2	0,6268
De 1 an à 3 ans	13,3	0,6387	8,9	0,6271
De 3 à 5 ans	3,5	0,6118	7,8	0,6147
£ / \$ CA				
Moins de 1 an	1,9	0,4476	5,0	0,4251
\$ CA / \$ US				
Moins de 1 an	17,5	1,1616	34,4	1,2125
\$ CA / £				
Moins de 1 an	—	—	0,5	2,2126
	322,3 \$		305,0 \$	

(1) Les taux de change à la clôture des exercices respectifs ont été utilisés pour convertir les montants libellés en devises.

NOTE 14 — INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUE DE CRÉDIT

Les comptes débiteurs facturés et non facturés exposent la Société au risque de crédit. Cependant, les clients de la Société sont essentiellement des entreprises bien établies, dont les cotes de crédit sont publiquement affichées, ou des organismes gouvernementaux, ce qui facilite la surveillance du risque de crédit. En outre, la Société reçoit habituellement d'importants acomptes sur contrats, acomptes qui ne sont pas remboursables. La Société surveille de près son risque lié aux principales lignes aériennes afin de le réduire autant que possible.

La Société est aussi exposée au risque de crédit en cas d'inexécution des engagements pris par les contreparties à l'égard de ses instruments financiers dérivés. Elle réduit ce risque au minimum en concluant des contrats avec des contreparties qui jouissent d'une excellente cote de crédit. Habituellement, des garanties pour les instruments financiers présentant un risque de crédit ne sont pas fournies. La solvabilité des contreparties est régulièrement surveillée. De plus, la Société réduit davantage le risque de crédit en vendant les comptes débiteurs de tierces parties (voir la note 5) à une institution financière, sans possibilité de recours.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La Société est exposée à un certain risque de fluctuation des taux d'intérêt variables en raison de sa dette à long terme. Par contre, sa dette à long terme portant intérêt à taux fixe l'expose à un certain risque lié à la juste valeur. Pour contrer ces risques, la Société avait, au 31 mars 2006, conclu trois swaps de taux d'intérêt auprès de trois institutions financières, swaps dont les montants nominaux de référence totalisaient 63,2 millions \$. L'un de ces swaps, d'un montant nominal de référence de 38,5 millions \$ (33,0 millions \$ US), a permis de convertir la dette à taux fixe en dette à taux variable. Ainsi, jusqu'en juin 2012, la Société verse des intérêts à un taux équivalant au TIOL à trois mois, majoré de 3,6 %, et reçoit des intérêts calculés au taux fixe de 7,76 %. Aux termes des deux autres swaps, la dette à taux variable de la Société a été convertie en dette à taux fixe, pour un montant nominal de référence de 24,7 millions \$. Aux termes de ces deux contrats, la Société recevra trimestriellement des intérêts calculés au TIOL et paiera les intérêts à taux fixe suivants :

- Compte tenu d'un amortissement basé sur un calendrier de remboursement de la dette jusqu'en octobre 2016, la Société effectuera trimestriellement des versements d'intérêts au taux fixe annuel de 6,31 % sur 9,6 millions \$ (4,7 millions £) ;
- Compte tenu d'un swap croissant basé sur un calendrier d'emprunt jusqu'en décembre 2019, la Société effectuera semestriellement des versements d'intérêts au taux fixe annuel de 3,78 % sur 15,1 millions \$ (10,6 millions €).

Compte tenu de ces swaps, 62 % de la dette à long terme portait intérêt à taux fixe au 31 mars 2006.

CHARGE DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

En mars 2004, la Société a conclu un swap sur actions avec une importante institution financière canadienne afin de réduire l'effet, sur son encaisse et ses résultats, des fluctuations du cours de ses actions visées par le RUADD et le RELT-UADD. Aux termes de ce swap, la Société bénéficie de l'avantage économique que lui procurent les dividendes et la plus-value des actions en contrepartie de paiements versés à l'institution financière pour les coûts de financement et toute moins-value des actions. L'effet net du swap sur actions annule en partie les fluctuations du cours des actions de la Société, fluctuations qui influent sur le coût du RUADD et du RELT-UADD. Au 31 mars 2006, le swap sur actions visait 600 000 actions de la Société.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les méthodes et hypothèses ci-après ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers :

- Les espèces et quasi-espèces, les comptes débiteurs et les comptes créditeurs et charges à payer sont évalués à leur valeur comptable au bilan consolidé, ce qui représente une estimation appropriée de leur juste valeur en raison de leur courte échéance.
- Les contrats de location-acquisition sont évalués selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie.
- La valeur de la dette à long terme est estimée en fonction des flux de trésorerie actualisés et calculés au moyen des taux d'intérêt en vigueur pour des emprunts assortis de modalités et de durées résiduelles similaires.
- Les swaps de taux d'intérêt et de devises tiennent compte de la valeur actualisée du gain ou de la perte éventuel si leur règlement avait lieu à la date du bilan consolidé.
- Les contrats de change à terme représentent les montants estimatifs que la Société encaisserait ou paierait pour les liquider à la date du bilan consolidé.

La juste valeur et la valeur comptable des instruments financiers s'établissaient comme suit aux 31 mars :

<i>(en millions)</i>	2006		2005	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Dette à long terme	277,9 \$	271,3 \$	354,2 \$	342,9 \$
Contrats de change à terme, montant net	5,4	—	9,1	—
Swaps de taux d'intérêt	(1,5)	—	(1,8)	—

LETTRES DE CRÉDIT ET GARANTIES

Au 31 mars 2006, CAE avait en cours des lettres de crédit et des cautions de bonne exécution de 98,6 millions \$ (73,3 millions \$ en 2005) qu'elle avait émises dans le cours normal des activités. De telles garanties sont émises principalement en vertu de la facilité de crédit à terme renouvelable, ainsi qu'aux termes des garanties-cautions de bonne fin consenties par Exportation et développement Canada (EDC) et d'autres facilités de crédit de soutien que diverses institutions financières ont accordées à la Société.

Les garanties de restitution d'acompte se rapportent à des paiements d'étape que les clients de la Société ont versés en fonction de l'avancement des travaux. Ces garanties sont réduites ou annulées à la livraison du produit. Les cautions de bonne exécution sont liées à la finition du produit visé ou à l'achèvement de la prestation des services rendus par CAE, à la satisfaction du client. Les garanties représentent de 10 % à 20 % du montant total prévu aux contrats. Le client dégage la Société de ses responsabilités en vertu de ces garanties à la signature d'une attestation d'achèvement des travaux. Les lettres de crédit relatives à l'obligation au titre de contrats de location-exploitation procurent une garantie de remboursement au propriétaire participant à l'opération de cession-bail du 30 septembre 2003 et elles varient selon le calendrier des paiements du contrat de location.

<i>(en millions)</i>	2006	2005
Garanties de restitution d'acompte	34,0 \$	25,3 \$
Cautions de bonne exécution	13,0	7,8
Obligation au titre de contrats de location-exploitation	27,3	37,6
Obligation de déplacement	19,6	–
Autres	4,7	2,6
Total	98,6 \$	73,3 \$

Une tranche de 26,0 millions \$ des garanties de restitution d'acompte de 34,0 millions \$ a été émise en vertu des garanties-cautions de bonne fin consenties par EDC.

GARANTIES DE VALEUR RÉSIDUELLE — OPÉRATIONS DE CESSION-BAIL

Dans le cadre de certaines opérations de cession-bail, la Société a convenu de garantir la valeur résiduelle du matériel sous-jacent si celui-ci est retourné au locateur et que le produit net de sa vente éventuelle ne suffit pas à couvrir le montant garanti. Le montant maximal de ces garanties représente 52,4 millions \$ (52,3 millions \$ en 2005), dont une tranche de 35,0 millions \$ vient à échéance en 2008, une tranche de 8,2 millions \$ en 2020, et une tranche de 9,2 millions \$ en 2023. Sur ce total, un montant de 33,1 millions \$ était inscrit à titre de gain reporté au 31 mars 2006 (33,1 millions \$ en 2005).

INDEMNISATIONS

Lorsque CAE vend des entreprises, elle conserve dans certains cas des obligations relatives à des risques connus et indemnise l'acheteur des réclamations futures sur certaines obligations inconnues existant avant la date de la vente, ou découlant de faits s'étant produits avant cette date, y compris les obligations au titre des impôts et taxes, de questions d'ordre juridique, de risques environnementaux, de responsabilité à l'égard des produits et autres. La durée des indemnisations est variable. Elle peut être de un an à deux ans, mais dans le cas d'indemnités fiscales, elle est, en général, de la durée prévue dans la loi de prescription de la juridiction dans laquelle la vente a eu lieu. En matière de responsabilité environnementale, elle est généralement indéfinie. Le montant maximal que la Société pourrait être tenue de verser en vertu de ces indemnisations est soit limité par contrat à un montant défini, soit illimité. La Société estime que le montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser en vertu de ces indemnisations, compte non tenu des charges qu'elle doit déjà payer, ne peut être déterminé pour l'instant, puisque tout montant futur dépend de la nature et de l'ampleur des réclamations ainsi que des défenses disponibles, qui ne peuvent être estimées. Toutefois, les coûts engagés pour le règlement des réclamations liées à ces indemnisations ont été négligeables pour la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie consolidés de la Société.

NOTE 15 — IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le tableau suivant illustre un rapprochement des impôts sur les bénéfices aux taux canadiens prévus par la loi et des impôts sur les bénéfices qui sont présentés :

<i>(en millions)</i>	2006	2005	2004
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices et activités abandonnées	90,0 \$	(405,1)\$	58,9 \$
Taux d'imposition canadiens prévus par la loi	31,41 %	31,27 %	32,78 %
Impôts sur les bénéfices aux taux canadiens prévus par la loi	28,3 \$	(126,7)\$	19,3 \$
Écart entre les taux canadiens prévus par la loi et ceux applicables aux filiales étrangères	0,3	(12,2)	(2,9)
Perte de valeur de l'écart d'acquisition	–	61,7	–
Pertes non prises en compte aux fins fiscales	2,8	2,7	0,2
Économies d'impôts découlant de pertes d'exploitation non constatées antérieurement	(9,1)	(12,2)	(5,2)
Économies d'impôts découlant de pertes en capital non constatées antérieurement	(0,8)	(11,3)	–
Gain en capital non imposable	(0,3)	(0,1)	(0,2)
Éléments non déductibles	1,6	4,5	3,3
Ajustements et cotisations fiscaux d'exercices antérieurs	(0,9)	(3,6)	(3,6)
Effet d'un changement de taux d'imposition sur les impôts futurs	1,9	(1,0)	0,7
Crédits d'impôt à l'investissement pour la recherche et le développement	(0,9)	(1,5)	(0,5)
Impôt des grandes sociétés	0,7	–	–
Autre économie d'impôts non constatée précédemment	(2,9)	–	–
Écart de conversion	(0,7)	–	–
Autres	(0,9)	(0,7)	0,4
Total de la charge (l'économie) d'impôts	19,1 \$	(100,4)\$	11,5 \$

Les principaux éléments de la charge d'impôts attribuable aux activités poursuivies sont les suivants :

<i>(en millions)</i>	2006	2005	2004
Charge d'impôts exigibles	13,1 \$	13,5 \$	14,4 \$
Charge (économie) d'impôts futurs	6,0	(113,9)	(2,9)
Total de la charge (l'économie) d'impôts	19,1 \$	(100,4)\$	11,5 \$

L'incidence fiscale des écarts temporaires qui a donné lieu aux actifs et aux passifs d'impôts futurs s'établissait comme suit :

<i>(en millions)</i>	2006	2005
Pertes autres qu'en capital reportées prospectivement	55,7 \$	71,4 \$
Pertes en capital reportées prospectivement	6,5	4,6
Crédits d'impôt à l'investissement	(22,6)	(20,9)
Immobilisations corporelles	(28,5)	(21,0)
Actifs incorporels	31,5	35,1
Montants non déductibles dans l'exercice	18,6	19,1
Produits constatés d'avance	13,5	12,4
Différence entre la méthode de l'avancement des travaux et celle de l'achèvement	(15,8)	(6,9)
Frais de recherche et développement reportés	7,0	–
Report d'économie d'impôts	10,1	9,6
Autres	2,5	(3,4)
	78,5	100,0
Provision pour moins-value	(37,5)	(54,4)
Actif (passif) d'impôts futurs, montant net	41,0 \$	45,6 \$

Au 31 mars 2006, la Société disposait, relativement à des activités exercées aux États-Unis, de pertes autres qu'en capital reportées prospectivement aux fins fiscales d'environ 89,3 millions \$ (76,5 millions \$ US). Un actif d'impôts futurs net de 31,3 millions \$ (26,8 millions \$ US) a été constaté dans les états financiers à l'égard de ces pertes.

La Société a accumulé des pertes autres qu'en capital reportées prospectivement aux fins fiscales de quelque 89,3 millions \$, relativement à des activités menées dans d'autres pays. Un actif d'impôts futurs net de 9,7 millions \$ a été constaté dans les états financiers à l'égard de ces pertes.

La Société a également accumulé des pertes en capital reportées prospectivement aux fins fiscales d'environ 17,0 millions \$ (14,6 millions \$ US), relativement à des activités exercées aux États-Unis. Aucun actif d'impôts futurs n'a été constaté dans les états financiers, la provision pour moins-value ayant été constituée pour la totalité du montant.

Les pertes autres qu'en capital aux fins fiscales expirent comme suit :

(en millions)

Date d'expiration	États-Unis (\$ US)	Autres pays (\$ CA)
2007	6,7 \$	– \$
2008	27,2	–
2009	6,0	–
2010	–	–
2011	10,7	–
2012-2023	25,9	8,8
Sans date d'expiration	–	80,5
	76,5 \$	89,3 \$

La provision pour moins-value concerne principalement les avantages fiscaux découlant de pertes reportées prospectivement dont la matérialisation n'est pas probable en raison des antécédents en matière de report de pertes, de l'incertitude quant à la réalisation de bénéfices futurs imposables suffisants et des échéances prescrites par les lois fiscales donnant lieu aux avantages fiscaux éventuels. En 2006, la provision pour moins-value a été réduite de 16,7 millions \$ (22,3 millions \$ en 2005) lorsqu'il est apparu plus probable qu'improbable que des économies d'impôt seront réalisées.

NOTE 16 — GAINS REPORTÉS ET AUTRES PASSIFS À LONG TERME

(en millions)

	2006	2005
Gains reportés sur les opérations de cession-bail ⁽ⁱ⁾	87,5 \$	90,7 \$
Produits constatés d'avance	31,3	21,1
Gains reportés	6,6	7,8
Obligation découlant des avantages sociaux (note 21)	23,9	24,9
Partage des coûts avec le gouvernement (note 19)	12,2	7,6
Part des actionnaires sans contrôle ⁽ⁱⁱ⁾	17,6	16,9
Tranche à long terme du contrat d'achat ⁽ⁱⁱⁱ⁾	8,1	–
Dette à long terme payable à Investissement Québec	2,1	2,7
Obligation au titre de la rémunération en vertu du RELT-DANR et du RELT-UADD	9,8	1,3
Autres	7,4	6,8
	206,5 \$	179,8 \$

(i) L'amortissement connexe se chiffre à 3,9 millions \$ pour l'exercice (3,5 millions \$ en 2005 et 3,2 millions \$ en 2004).

(ii) Part des actionnaires sans contrôle (20 %) dans les centres de formation du secteur Civil à Madrid combinée à la participation de 22 % dans le centre de formation Aircrew du secteur Militaire de CAE.

(iii) Tranche à long terme du contrat d'achat concernant des données et des pièces livrées à CAE Inc. par Dassault Aviation en vertu de bons de commande spécifique. Les paiements annuels exigibles en décembre 2007 s'élevaient à 4,5 millions €, et ceux exigibles en décembre 2008, à 1,2 million €.

NOTE 17 — RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les flux de trésorerie liés au fonds de roulement hors trésorerie se présentent comme suit :

(en millions)

	2006	2005	2004
Comptes débiteurs	(13,1) \$	53,9 \$	(16,1) \$
Stocks	(5,0)	18,7	(21,6)
Charges payées d'avance	(7,9)	0,5	(6,3)
Impôts sur les bénéfices à recouvrer	(7,5)	28,5	(8,8)
Comptes créditeurs et charges à payer	61,0	(42,3)	(49,7)
Acomptes sur contrats	53,7	26,3	2,3
Diminution (augmentation) du fonds de roulement hors trésorerie	81,2 \$	85,6 \$	(100,2) \$
Intérêts payés	21,9 \$	38,2 \$	41,1 \$
Impôts sur les bénéfices payés, montant net	13,7 \$	– \$	8,2 \$

Le bénéfice (la perte) lié(e) aux activités poursuivies tient compte d'un gain de change net de 8,4 millions \$ pour 2006, soit 0,03 \$ par action (gain de change net de 5,2 millions \$ pour 2005, soit 0,02 \$ par action ; gain de change net de 10,2 millions \$ pour 2004, soit 0,04 \$ par action).

NOTE 18 — ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est partie à un certain nombre de poursuites et de réclamations et est exposée à certaines éventualités. Des provisions sont constituées lorsqu'il est probable que de telles situations donneront lieu à des passifs et que ceux-ci peuvent être déterminés au prix d'un effort raisonnable. Bien qu'il soit possible que la Société ait à régler des montants à l'égard desquels aucune provision n'a été établie, elle n'a aucune raison de croire que l'issue finale de ces questions aura une incidence importante sur sa situation financière consolidée.

NOTE 19 — PARTAGE DES COÛTS AVEC LE GOUVERNEMENT

La Société a conclu des ententes avec le gouvernement du Canada en vertu desquelles ce dernier partage les coûts de certains programmes de R-D concernant la modélisation et les services associés, les systèmes visuels, ainsi que la technologie perfectionnée de simulation de vol servant à des applications civiles et de simulation en réseau servant à des applications militaires.

PROJET PHOENIX

La Société a annoncé la mise en œuvre du Projet Phœnix, dans le cadre duquel elle prévoit investir 630 millions \$ dans un programme de R-D d'une durée de six ans. Au cours de l'exercice 2006, le gouvernement du Canada et la Société ont conclu un accord prévoyant un investissement du gouvernement d'une valeur égale à environ 30 % (189 millions \$) de celle du projet de R-D de CAE (ce qui a réduit d'environ 25 % le montant encaissable du crédit d'impôt). Cette entente s'inscrit dans le cadre du Partenariat technologique Canada (PTC), programme d'Industrie Canada destiné à favoriser l'investissement stratégique en R-D, à encourager l'investissement du secteur privé et à accroître les capacités technologiques de l'industrie canadienne. À compter de l'exercice 2012, les fonds investis par le gouvernement du Canada seront remboursables sous forme de redevances, et ce, en fonction des produits consolidés. Le versement des redevances cessera en 2030 ou dès l'instant où elles auront atteint le montant de l'aide financière publique versée.

Le montant total des fonds reçus ou à recevoir à l'exercice 2006 au titre du projet se chiffre à 17,3 millions \$. Une tranche de 13,5 millions \$ de ce montant a été inscrite comme réduction de frais de R-D, et une tranche de 3,8 millions \$, en réduction des immobilisations corporelles et autres frais capitalisés. Aucun paiement de redevances au titre de ce programme n'a été effectué à l'exercice 2006.

PROGRAMMES ANTÉRIEURS

La Société a également conclu avec le gouvernement du Canada des accords visant le partage d'une portion des coûts engagés par la Société dans le cadre d'autres programmes de R-D. Cette initiative vise à accroître les capacités technologiques de CAE liées aux systèmes de simulation de vol, en développant des composantes qui réduiront les coûts et le poids des simulateurs de vol, et des technologies qui réduiront le coût de la formation initiale. Les fonds investis dans ces programmes sont remboursables sous forme de redevances jusqu'en mars 2011 et jusqu'en mars 2013, en fonction respectivement des ventes futures de programmes pour la formation civile et pour la formation militaire.

Le tableau suivant fournit des informations sur le financement et les redevances liés aux programmes antérieurs :

<i>(en millions)</i>	2006	2005	2004
Programmes antérieurs			
Financement consenti par PTC — montants portés aux résultats	7,5 \$	9,9 \$	9,5 \$
Financement consenti par PTC — réduction des coûts capitalisés	—	0,9	4,4
Total du financement consenti par PTC	7,5 \$	10,8 \$	13,9 \$
Dépenses de redevances	6,6 \$	5,9 \$	3,6 \$

Au 31 mars 2006, la Société a constaté un passif de 18,9 millions \$ (12,9 millions \$ en 2005 et 10,3 millions \$ en 2004) au titre des paiements futurs liés à l'ensemble des programmes de R-D.

NOTE 20 — ENGAGEMENTS

Le tableau suivant illustre les principales obligations contractuelles et les paiements de location minimaux futurs au titre des contrats de location-exploitation :

<i>(en millions)</i>	Total
Exercices se terminant les 31 mars	
2007	62,8 \$
2008	80,3
2009	57,8
2010	53,9
2011	54,9
Par la suite	280,5
	590,2 \$

NOTE 21 — AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Société offre deux régimes de retraite enregistrés à prestations déterminées au Canada (l'un aux salariés et l'autre aux dirigeants désignés) dans le cadre desquels les prestations versées sont établies en fonction du nombre d'années de service du participant et de son salaire moyen en fin de carrière. La Société offre également un régime de retraite aux salariés aux Pays-Bas, en vertu duquel les prestations sont versées selon des dispositions semblables.

En outre, la Société a mis sur pied des régimes complémentaires au Canada et en Allemagne offrant des prestations déterminées. Ces régimes sont à l'unique initiative de la Société, et celle-ci n'est pas tenue d'en assurer la capitalisation. Toutefois, la Société a l'obligation de verser les prestations lorsque celles-ci deviennent exigibles. En vertu du régime complémentaire au Canada, lorsqu'un salarié désigné prend sa retraite, la Société est tenue de garantir l'obligation liée au salarié. Au 31 mars 2006, la Société avait émis des lettres de crédit totalisant 20,0 millions \$ pour garantir les obligations découlant du régime complémentaire au Canada.

Les cotisations tiennent compte d'hypothèses actuarielles sur le rendement futur des placements, les projections salariales et les prestations pour services futurs. L'actif des régimes se compose essentiellement d'actions canadiennes et étrangères ainsi que d'obligations de gouvernements et de sociétés.

À l'exercice 2005, la Société a approuvé certaines améliorations aux régimes de retraite au Canada; celles-ci ont entraîné une augmentation de 0,9 million \$ des obligations au titre des prestations constituées. Aucune amélioration de ce genre n'a été approuvée pour l'exercice 2006.

Les variations des obligations au titre des prestations constituées et de la juste valeur de l'actif des régimes, et la situation de capitalisation des régimes de retraite sont les suivantes :

<i>(en millions)</i>	2006			2005		
	Au Canada	À l'étranger	Total	Au Canada	À l'étranger	Total
Variation des obligations au titre des prestations constituées						
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	158,7 \$	15,3 \$	174,0 \$	139,5 \$	14,1 \$	153,6 \$
Coûts au titre des services rendus au cours de l'exercice	4,2	0,5	4,7	3,6	0,6	4,2
Intérêts débiteurs	9,5	0,6	10,1	9,0	0,6	9,6
Activités abandonnées	–	–	–	(4,2)	–	(4,2)
Cotisations salariales	2,5	0,4	2,9	2,6	0,5	3,1
Modifications aux régimes	–	–	–	0,9	–	0,9
Prestations versées	(8,2)	(0,1)	(8,3)	(8,1)	(0,1)	(8,2)
Perte actuarielle	8,7	0,3	9,0	15,4	–	15,4
Variation du change	–	(1,4)	(1,4)	–	(0,4)	(0,4)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	175,4	15,6	191,0	158,7	15,3	174,0
Variations de la juste valeur de l'actif des régimes						
Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	128,2	14,8	143,0	118,9	12,6	131,5
Rendement réel de l'actif des régimes	11,9	1,4	13,3	12,6	1,4	14,0
Prestations versées	(8,2)	(0,1)	(8,3)	(8,1)	(0,1)	(8,2)
Activités abandonnées	–	–	–	(4,2)	–	(4,2)
Décaissements	(0,3)	–	(0,3)	(0,3)	–	(0,3)
Cotisations salariales	2,5	0,4	2,9	2,6	0,5	3,1
Cotisations patronales	10,6	0,9	11,5	6,7	1,0	7,7
Variation du change	–	(1,5)	(1,5)	–	(0,6)	(0,6)
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice	144,7	15,9	160,6	128,2	14,8	143,0
Situation de capitalisation des régimes (Déficit)/ Excédent	(30,7)	0,3	(30,4)	(30,5)	(0,5)	(31,0)
Perte nette actuarielle non constatée	45,9	(0,4)	45,5	42,4	0,5	42,9
Coûts au titre des services passés non amortis	5,6	–	5,6	6,1	–	6,1
Montant constaté à titre d'actif à la fin de l'exercice	20,8 \$	(0,1) \$	20,7 \$	18,0 \$	– \$	18,0 \$

Aux 31 mars 2006 et 2005, les obligations au titre des prestations constituées des deux régimes de retraite au Canada étaient supérieures à l'actif des régimes.

NOTE 21 — AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

Le tableau suivant illustre les obligations au titre des prestations constituées des régimes complémentaires :

<i>(en millions)</i>			2006		2005	
	Au Canada	À l'étranger	Total	Au Canada	À l'étranger	Total
Variation des obligations au titre des prestations constituées						
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	16,1 \$	6,4 \$	22,5 \$	14,6 \$	4,6 \$	19,2 \$
Coûts au titre des services rendus au cours de l'exercice	0,9	0,2	1,1	0,8	0,1	0,9
Intérêts débiteurs	1,0	0,2	1,2	0,9	0,3	1,2
Prestations versées	(1,4)	(0,3)	(1,7)	(0,8)	(0,3)	(1,1)
Perte actuarielle	5,1	–	5,1	1,0	1,8	2,8
Indemnités de départ spéciales/contractuelles	–	–	–	0,2	–	0,2
Règlement d'activités abandonnées	–	–	–	(0,6)	–	(0,6)
Variation du change	–	(0,6)	(0,6)	–	(0,1)	(0,1)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	21,7	5,9	27,6	16,1	6,4	22,5
Situation de capitalisation — déficit	(21,7)	(5,9)	(27,6)	(16,1)	(6,4)	(22,5)
Perte actuarielle nette non constatée	5,2	1,5	6,7	0,1	1,8	1,9
Montant constaté à titre de passif à la fin de l'exercice	(16,5)\$	(4,4)\$	(20,9)\$	(16,0)\$	(4,6)\$	(20,6)\$

La charge de retraite nette des régimes de retraite capitalisés pour les exercices terminés les 31 mars comprend les éléments suivants :

<i>(en millions)</i>	2006	2005	2004
Coûts au titre des services rendus au cours de l'exercice	4,7 \$	3,6 \$	3,4 \$
Décaissements	0,3	0,3	0,3
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	10,1	9,0	8,5
Rendement réel de l'actif des régimes	(13,3)	(12,6)	(14,4)
Perte actuarielle nette sur les obligations au titre des prestations constituées	9,0	15,4	–
Coûts au titre des services passés découlant des modifications apportées aux régimes durant la période	–	0,9	1,2
Charge de retraite avant les ajustements visant à prendre en compte la nature à long terme des régimes	10,8	16,6	(1,0)
Ajustements visant à prendre en compte la nature à long terme des régimes :			
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel de l'actif des régimes	4,2	4,8	7,7
Écart entre la perte actuarielle constatée pour l'exercice et la perte actuarielle réelle sur les obligations au titre des prestations constituées pour l'exercice	(6,7)	(14,0)	2,2
Écart entre l'amortissement des coûts au titre des services passés pour l'exercice et les modifications réelles au titre des régimes pour l'exercice	0,5	(0,4)	(0,8)
Total des ajustements	(2,0)	(9,6)	9,1
Charge de retraite nette	8,8	7,0	8,1
Compression / règlement des activités abandonnées	–	1,3	0,8
Charge de retraite nette, incluant la compression / le règlement des activités abandonnées	8,8 \$	8,3 \$	8,9 \$

Les éléments suivants sont des combinaisons d'éléments présentés ci-dessus :

<i>(en millions)</i>	2006	2005	2004
Rendement prévu de l'actif des régimes	(9,1)\$	(7,8)\$	(6,7)\$
Amortissement de la perte actuarielle nette	2,3	1,4	2,2
Amortissement des coûts au titre des services passés	0,5	0,5	0,4

La charge de retraite nette au titre des régimes complémentaires s'établit comme suit :

<i>(en millions)</i>	2006	2005	2004
Coûts au titre des services rendus au cours de l'exercice	1,1 \$	0,8 \$	0,8 \$
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	1,2	1,0	0,9
Perte actuarielle nette sur les obligations au titre des prestations constituées	5,1	1,0	0,1
Charge de retraite avant les ajustements visant à prendre en compte la nature à long terme des régimes	7,4	2,8	1,8
Ajustements visant à prendre en compte la nature à long terme des régimes :			
Écart entre la perte actuarielle constatée pour l'exercice et la perte actuarielle réelle sur les obligations au titre des prestations constituées pour l'exercice	(5,0)	(1,0)	(0,1)
Charge de retraite nette	2,4	1,8	1,7
Compression / règlement des activités abandonnées	–	(0,4)	–
Charge de retraite nette, incluant la compression/le règlement des activités abandonnées	2,4 \$	1,4 \$	1,7 \$

Les éléments suivants sont des combinaisons d'éléments présentés ci-dessus :

<i>(en millions)</i>	2006	2005	2004
Amortissement de la perte actuarielle nette	0,1 \$	– \$	– \$

La répartition moyenne pondérée de l'actif des régimes de retraite capitalisés au Canada, par catégorie, est la suivante :

Catégorie d'actifs	Répartition de l'actif des régimes à la date d'évaluation	
	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Titres de participation	63 %	63 %
Titres à revenu fixe	37 %	37 %
Total	100 %	100 %

Le pourcentage cible des titres de participation est de 63 %, ces titres étant des valeurs canadiennes, américaines et internationales. Le pourcentage cible des titres à revenu fixe est de 37 %, et ces titres doivent être assortis d'une cote de crédit BBB ou supérieure. Chaque catégorie d'actifs est autorisée à fluctuer légèrement et est régulièrement rééquilibrée en fonction de la composition cible du portefeuille. CAE, à l'aide des gestionnaires de portefeuille, a la responsabilité d'investir ces actifs de manière à obtenir un rendement conforme aux indices boursiers sous-jacents. La Société a modifié sa politique d'investissement à la fin de décembre 2005, de manière à permettre la gestion active des titres de participation canadiens, qui constituent environ 33 % du portefeuille.

L'actif du régime de retraite aux Pays-Bas est investi par l'entremise d'une compagnie d'assurances, et il se compose d'environ 75 % de titres à revenu fixe et d'environ 25 % de titres de participation.

Informations supplémentaires sur les cotisations patronales :

<i>(en millions)</i>	Régimes capitalisés		Régimes complémentaires	
	Au Canada	À l'étranger	Au Canada	À l'étranger
Cotisations réelles — Exercice 2005	6,7 \$	1,0 \$	0,8 \$	0,3 \$
Cotisations réelles — Exercice 2006	10,6	0,9	1,4	0,3
Cotisations prévues — Exercice 2007 (non vérifié)	9,7	0,8	1,1	0,3

Informations supplémentaires sur les prestations devant être payées dans les prochains exercices :

Exercice	Régimes capitalisés		Régimes complémentaires	
	Au Canada	À l'étranger	Au Canada	À l'étranger
<i>(en millions — non vérifié)</i>				
2007	10,1 \$	0,1 \$	1,1 \$	0,3 \$
2008	10,6	0,2	1,1	0,3
2009	11,3	0,3	1,1	0,3
2010	12,0	0,3	1,1	0,3
2011	12,9	0,5	1,2	0,3
2012 à 2016	78,8	4,0	7,4	1,7

Les principales hypothèses (moyenne pondérée) sont les suivantes :

	2006		2005	
	Au Canada	À l'étranger	Au Canada	À l'étranger
Obligations au titre des prestations constituées au 31 mars :				
Taux d'actualisation	5,25 %	4,15 %	6,00 %	4,15 %
Taux de croissance des salaires	3,50 %	1,80 %	4,50 %	1,80 %
Charge de retraite nette :				
Rendement prévu de l'actif des régimes	6,50 %	5,00 %	6,50 %	s.o.
Taux d'actualisation	6,00 %	4,15 %	6,50 %	s.o.
Taux de croissance des salaires	4,50 %	1,80 %	4,50 %	s.o.

NOTE 21 — AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

Pour le calcul du rendement prévu de l'actif des régimes, les rendements historiques et les rendements futurs prévus ont été pris en compte séparément pour chaque catégorie d'actifs, en fonction de la répartition de l'actif et de la politique d'investissement.

Aux fins comptables, la Société calcule ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif des régimes en date du 31 décembre de chaque année.

La dernière évaluation actuarielle des régimes de retraite pour l'établissement de la situation de capitalisation remonte au 31 décembre 2004 dans le cas des régimes capitalisés au Canada. La prochaine évaluation requise aura lieu le 31 décembre 2007 pour les deux régimes capitalisés.

L'évaluation du régime capitalisé aux Pays-Bas et des deux régimes complémentaires a lieu le 31 décembre de chaque année.

NOTE 22 — ÉCART DE CONVERSION

Le solde net du compte de l'écart de conversion reflète les variations suivantes :

<i>(en millions)</i>	2006	2005
Solde au début de l'exercice	(66,3)\$	(12,1)\$
Effet des variations des taux de change au cours de l'exercice :		
Sur les placements nets dans les filiales autonomes, déduction faite d'impôts de 2,2 \$, [(2,3) \$ en 2005]	(47,0)	(57,1)
Sur certaines dettes à long terme libellées en devises et désignées à titre de couverture des placements nets dans les filiales étrangères autonomes, déduction faite d'impôts de 0,9 \$ (2,3 \$ en 2005)	3,7	9,9
Portion comprise dans les résultats à la suite de réductions dans les investissements nets des filiales étrangères autonomes, déduction faite d'impôts de (0,3) \$ (4,9 \$ en 2005)	(5,6)	(7,0)
Solde à la fin de l'exercice	(115,2)\$	(66,3)\$

NOTE 23 — CRÉDITS D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT

La Société est assujettie à des examens fiscaux dans diverses législations fiscales. La détermination des impôts à payer et des crédits d'impôt à l'investissement (CII) à recevoir comporte certaines incertitudes quant à l'interprétation de règlements fiscaux complexes. En conséquence, la Société constitue une provision pour les impôts à payer éventuels et CII à recevoir d'après les estimations les plus probables de la Direction. Les différences entre les estimations et les montants définitifs des impôts et des CII sont inscrites dans les résultats au moment où il est possible de les déterminer. Au cours du premier trimestre de l'exercice 2005, un crédit d'impôt à l'investissement de 11,4 millions \$, après impôts sur les bénéfices de 4,7 millions \$, a été imputé aux résultats, et un montant de 0,4 million \$ a été inscrit en diminution des frais de développement reportés. Ces sommes se rapportent aux résultats d'examen des autorités fiscales pour les exercices 2000 à 2002, et à la réévaluation par la Direction des passifs d'impôts éventuels, établis en fonction des hypothèses les plus probables pour les prochains exercices. Les CII bruts, répartis selon les secteurs et les activités abandonnées, ont été imputés comme suit : 9,8 millions \$ pour les Produits de simulation — Civil, 4,4 millions \$ pour les Produits de simulation — Militaire, et 1,9 million \$ pour les activités abandonnées.

Le tableau suivant illustre les résultats des activités poursuivies avant intérêts et impôts sur les bénéfices pour l'exercice 2005, selon les secteurs, en incluant et en excluant la diminution des provisions pour CII découlant des récents examens fiscaux :

<i>(en millions)</i>	Incluant la diminution des provisions pour CII	Excluant la diminution des provisions pour CII
Produits de simulation — Civil	7,8 \$	(2,0)\$
Produits de simulation — Militaire	26,4	22,0
	34,2 \$	20,0 \$

NOTE 24 — CHARGES DE RESTRUCTURATION

Au cours des exercices 2004 et 2005, la Société a mis en œuvre trois initiatives visant à rétablir sa rentabilité, ses flux de trésorerie et le rendement de son capital investi. Les deux premières initiatives ont été annoncées à la fin du quatrième trimestre de l'exercice 2004 et réalisées dans les deux premiers trimestres de l'exercice 2005.

La première initiative a entraîné une charge de restructuration de 8,2 millions \$, qui a été inscrite dans les résultats du quatrième trimestre de 2004. Un montant de 0,7 million \$ lié à la vente du secteur Contrôles navals a été imputé aux activités abandonnées. La charge était constituée d'indemnités de départ et autres frais de cessation d'emploi découlant principalement de la suppression de quelque 250 emplois à l'établissement de Montréal à la suite de l'attribution d'un important contrat de simulateur à un concurrent. La somme a été versée dans les deux premiers trimestres de l'exercice 2005.

La deuxième initiative visait à intégrer un certain nombre de fonctions dans des centres de formation européens. Une charge de restructuration de 1,8 million \$, principalement constituée des indemnités de départ et autres frais, a été inscrite dans les résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2004. Au cours de l'exercice 2005, un montant de 1,2 million \$ a été versé, laissant une provision de 0,6 million \$ dont le paiement a en grande partie eu lieu au deuxième trimestre de l'exercice 2006.

Au cours du quatrième trimestre de 2005, à la suite d'un examen approfondi du rendement actuel et de l'orientation stratégique de ses activités, la Société a annoncé un vaste plan de restructuration (la troisième initiative) en vue d'éliminer le chevauchement d'activités entre les

secteurs Civil et Militaire et d'adopter une structure de coûts plus concurrentielle. Le plan, qui comprend la suppression d'environ 450 emplois et la fermeture d'établissements redondants, a d'importantes répercussions sur les activités de la Société non seulement à Montréal, mais aussi ailleurs dans le monde, notamment dans des centres de formation européens et américains. Le plan sera mis à exécution sur une période de 18 mois. Une charge de restructuration de 24,5 millions \$, principalement constituée d'indemnités de départ et d'autres frais connexes, a été inscrite dans les résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2005. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2005, un montant de 13,9 millions \$ a été payé, et le solde se chiffrait à 10,6 millions \$ au 31 mars 2005. Au cours de l'exercice 2006, un décaissement de 16,3 millions \$ a été effectué, et des charges supplémentaires de 18,9 millions \$ ont été engagées, en raison notamment des progrès accomplis relativement aux centres de formation du Civil en Europe, dans le cadre du plan de restructuration.

Le tableau suivant illustre la charge de restructuration pour chaque secteur isolable :

<i>(en millions)</i>	2006	2005	2004
Produits de simulation — Civil	2,8 \$	7,6 \$	— \$
Produits de simulation — Militaire	4,3	10,8	7,5
Formation et services associés — Civil	11,6	4,9	1,2
Formation et services associés — Militaire	0,2	1,2	0,6
	18,9 \$	24,5 \$	9,3 \$

L'historique de la provision au titre du plan de restructuration est le suivant :

<i>(en millions)</i>	Frais de cessation d'emploi	Autres frais	Total
Coûts passés en charges	8,7 \$	0,6 \$	9,3 \$
Paiements versés	(8,2)	(0,5)	(8,7)
Solde de la provision au 31 mars 2004	0,5	0,1	0,6
Coûts passés en charges	20,8	3,7	24,5
Paiements versés	(12,1)	(1,8)	(13,9)
Solde de la provision au 31 mars 2005	9,2	2,0	11,2
Coûts passés en charges	12,6	6,3	18,9
Paiements versés	(9,3)	(7,6)	(16,9)
Écart de change	(0,5)	(0,1)	(0,6)
Solde de la provision au 31 mars 2006	12,0 \$	0,6 \$	12,6 \$

NOTE 25 — ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES

Le tableau suivant récapitule, pour chaque secteur, le total de l'actif et du passif des principales entités dans lesquelles la Société détient des droits variables (EDDV) au 31 mars :

<i>(en millions)</i>	2006		2005	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Formation et services associés — Civil :				
Structures de cession-bail				
Centre de formation d'Air Canada —				
Exercice 2000	14,7 \$	14,7 \$	15,4 \$	15,4 \$
Centre de formation de Toronto — Exercice 2002	25,5	25,5	26,6	26,6
Denver / Dallas — Exercice 2003	56,4	56,4	58,7	58,7
SimuFlite — Exercice 2004	80,0	80,0	83,1	83,1
Centre de formation d'Amsterdam —				
Exercice 2002	—	—	44,1	40,8
Centre de formation du Nord-Est — Exercice 2006	28,4	28,4	—	—
	205,0 \$	205,0 \$	227,9 \$	224,6 \$
Moins actif et passif :				
Entité nouvellement consolidée en vertu de la NOC-15	—	—	44,1	40,8
Actif et passif des EDDV non consolidées qui doivent être présentés	205,0 \$	205,0 \$	183,8 \$	183,8 \$
Formation et services associés — Militaire :				
Structures de cession-bail				
Centre de formation Aircrew — Exercice 1998	56,3 \$	45,9 \$	61,5 \$	53,1 \$
Moins actif et passif :				
Entité nouvellement consolidée en vertu de la NOC-15	—	—	—	—
Actif et passif consolidés avant que l'entité soit classée comme une EDDV et que la Société soit désignée comme son principal bénéficiaire	56,3 \$	45,9 \$	61,5 \$	53,1 \$

NOTE 25 — ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES (SUITE)

Produits de simulation — Militaire :

Accords de partenariat

Systèmes de simulation Eurofighter –

Exercice 1999	221,5 \$	218,2 \$	245,3 \$	241,6 \$
---------------	----------	----------	----------	----------

Moins actif et passif :

Entité nouvellement consolidée en vertu de la NOC-15	-	-	-	-
Actif et passif des EDDV non consolidées qui doivent être présentés	221,5 \$	218,2 \$	245,3 \$	241,6 \$

L'adoption de la NOC-15 le 1^{er} janvier 2005, en vertu de laquelle l'EDDV a été consolidée, a donné lieu à une augmentation du total de l'actif, du total du passif et des capitaux propres de 46,9 millions \$, de 43,7 millions \$ et de 3,2 millions \$, respectivement.

Le tableau ci-après indique l'incidence par élément du bilan au 1^{er} janvier 2005 :

(en millions)	Entité consolidée à l'exercice 2005			
Actif				
Immobilisations corporelles				46,9 \$
				46,9
Passif				
Comptes créditeurs et charges à payer				0,6
Dette à long terme (y compris la tranche à court terme)				41,3
Passifs d'impôts futurs				1,8
				43,7
Capitaux propres				
Bénéfices non répartis				3,3
Écart de conversion				(0,1)
				46,9 \$

Les passifs constatés à la suite de la consolidation de cette EDDV ne constituent pas des droits additionnels sur les actifs généraux de la Société. Ils représentent plutôt des droits sur des actifs précis de l'EDDV consolidée. Inversement, les actifs constatés à la suite de la consolidation de cette EDDV ne constituent pas des actifs additionnels qui pourraient être utilisés pour honorer les droits sur les actifs généraux de la Société. De plus, la consolidation de cette EDDV n'a entraîné aucun changement dans le risque fiscal ou juridique ni le risque de crédit sous-jacents de la Société.

STRUCTURES DE CESSION-BAIL

Un élément clé de la stratégie de financement de CAE pour soutenir l'investissement dans ses activités de formation et de services du Civil et du Militaire est la cession-bail de certains simulateurs de vol installés dans le réseau mondial de centres de formation de la Société. Il fournit à CAE une source à long terme rentable de financement à coût fixe. Une opération de cession-bail ne peut être réalisée qu'une fois le simulateur de vol agréé par les autorités réglementaires, soit une fois que le simulateur est installé et accessible aux clients pour les activités de formation. Les structures de cession-bail sont habituellement montées comme des contrats de location à effet de levier avec un propriétaire participant.

La Société a conclu des contrats de cession-bail avec des structures d'accueil. Ces contrats concernent des simulateurs de vol utilisés dans les centres de formation pour l'aviation militaire et civile de la Société. Ces contrats de cession-bail viennent à échéance à diverses dates jusqu'en 2023, à l'exception d'un contrat qui vient à échéance en 2037. La Société a normalement l'option d'acheter le matériel à une période précise pendant la durée du contrat de location à un prix d'achat déterminé. Certains contrats prévoient des options de renouvellement à l'échéance. Dans certains cas, la Société a fourni des garanties pour la valeur résiduelle de l'équipement à la date d'échéance du contrat ou à la date à laquelle la Société exerce son option d'achat. Ces structures d'accueil sont financées par une dette à long terme garantie et des tiers investisseurs de fonds qui bénéficient dans certains cas d'encouragements fiscaux. Le matériel sert de garantie pour la dette à long terme de la structure d'accueil.

Les droits variables de la Société à l'égard de ces structures d'accueil ne sont que des options d'achat à prix fixe et des garanties sur la valeur résiduelle, exception faite de deux cas, où il s'agit de capitaux propres et de prêts subordonnés dans le premier cas, et d'un contrat de construction prévoyant le partage des coûts dans le deuxième cas. Dans un autre cas, la Société fournit également des services administratifs à la structure d'accueil, moyennant des honoraires équivalant à la pratique du marché. Certaines structures d'accueil sont des EDDV, et la Société était le principal bénéficiaire de seulement l'une d'elles au 31 mars 2006. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, la Société a déterminé qu'elle était le principal bénéficiaire de deux EDDV, dont une a été entièrement consolidée dans les états financiers consolidés de la Société au 31 mars 2005, avant même que cette entité soit classée comme une EDDV et que la Société soit considérée comme son principal bénéficiaire.

La deuxième entité a été consolidée avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2005. Au cours de l'exercice 2006, la Société a tiré parti des liquidités disponibles pour acquérir les actifs de cette EDDV et pour rembourser tout passif connexe. Le paiement total versé pour rembourser le financement adossé à des actifs à Amsterdam s'est élevé à 22,7 millions €, montant qui avait précédemment été comptabilisé comme le passif de l'EDDV. Par conséquent, la Société ne détenait plus de droits variables dans cette deuxième entité au 31 mars 2006.

En ce qui concerne toutes les autres structures d'accueil qui constituent des EDDV, la Société n'est pas leur principal bénéficiaire et elle n'est pas tenue de les consolider en vertu de la NOC 15. Au 31 mars 2006, le risque de perte maximale possible de la Société lié à ces structures d'accueil non consolidées se chiffre à 47,7 millions \$ (49,4 millions \$ en 2005).

ACCORDS DE PARTENARIAT

La Société a conclu des accords de partenariat avec des entités afin de fournir des produits de simulation pour applications militaires et des services de formation et services associés pour le Militaire et le Civil.

La participation de la Société à ces accords de partenariat consiste principalement en placements dans les titres de participation de ces entités ou en prêts subordonnés, ainsi qu'en contrats de fabrication et contrats de formation à long terme. La Société a déterminé que certaines de ces entités sont des EDDV, mais qu'elle n'est pas leur principal bénéficiaire. Par conséquent, elle n'a pas consolidé ces entités. La Société continue de comptabiliser ces placements à la valeur de consolidation, et elle comptabilise sa quote-part du bénéfice ou de la perte nette selon les modalités de l'accord de partenariat. Aux 31 mars 2006 et 2005, le risque maximal hors bilan de la Société au titre des pertes liées à ces EDDV non consolidées, autre que le risque découlant de ses obligations contractuelles, était négligeable.

NOTE 26 — SECTEURS D'EXPLOITATION ET SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Décidant de passer à une organisation reposant sur une distinction entre produits et services, la Société s'est dotée, le 1^{er} avril 2005, d'une nouvelle structure interne répartissant la gestion de ses activités entre quatre secteurs :

- i) Produits de simulation — Civil (PS/C) : ce secteur conçoit, réalise et fournit des simulateurs de vol, des dispositifs d'entraînement et des systèmes visuels pour le secteur aéronautique civil ;
- ii) Produits de simulation — Militaire (PS/M) : ce secteur conçoit, réalise et fournit des moyens de formation militaires de très haute technicité pour les forces aériennes, terrestres et navales ;
- iii) Formation et services associés — Civil (FS/C) : ce secteur fournit des services de formation et des services apparentés pour l'aviation commerciale et d'affaires ;
- iv) Formation et services associés — Militaire (FS/M) : ce secteur fournit aux forces armées des solutions clés en main pour la formation et le service opérationnel, ainsi que des services de soutien et de prolongation de vie du matériel, des services de maintenance et des solutions de modélisation et de simulation.

Ce changement a amené la Société à reclasser les éléments d'information des périodes antérieures selon la nouvelle structure. Les principes comptables suivis pour la comptabilisation des résultats de chaque secteur sont les mêmes que ceux qui sont décrits à la note 1.

Les activités de la Société se répartissaient antérieurement entre trois secteurs d'exploitation : Simulation militaire et formation (le Militaire), Simulation et formation aéronautiques civiles (le Civil) et Contrôles navals (le Naval), jusqu'à la vente de cette dernière division au quatrième trimestre de l'exercice 2005.

RÉSULTATS PAR SECTEUR

La mesure de rentabilité d'après laquelle la Société décide des ressources à allouer aux différents secteurs et juge des résultats obtenus est le bénéfice (la perte) avant autres revenus (charges) nets, avant intérêts, impôts sur les bénéfices et activités abandonnées (que l'on désigne dans ce qui suit par « résultat d'exploitation sectoriel »). Les secteurs Produits de simulation — Civil et Produits de simulation — Militaire fonctionnent selon un schéma d'organisation intégré, selon lequel la majorité des fonctions d'ingénierie, de développement, d'approvisionnement mondial, de gestion des programmes et de fabrication leur sont communes. Les principes comptables selon lesquels est établie l'information par secteur sont les mêmes que ceux d'après lesquels la Société dresse ses états financiers consolidés. Les opérations entre secteurs sont comptabilisées au coût et consistent principalement en des transferts de simulateurs du secteur Produits de simulation — Civil vers le secteur Formation et services associés — Civil. La répartition des éléments d'actifs, passifs et coûts communs (essentiellement des frais généraux) entre les secteurs est faite en proportion de l'utilisation qui revient à chaque secteur lorsqu'on peut la déterminer et la mesurer à défaut de quoi la répartition est faite à proportion du coût des ventes de chaque secteur.

NOTE 26 — SECTEURS D'EXPLOITATION ET SECTEURS GÉOGRAPHIQUES (SUITE)

<i>(en millions)</i>	Produits de simulation			Formation et services associés			Total		
	2006	2005	2004	2006	2005	2004	2006	2005	2004
Civil									
Produits externes	257,0 \$	213,4 \$	193,0 \$	322,3 \$	306,8 \$	268,8 \$	579,3 \$	520,2 \$	461,8 \$
Résultat d'exploitation sectoriel	30,2	7,8	10,7	57,9	39,8	28,3	88,1	47,6	39,0
Amortissements									
• Immobilisations corporelles	5,5	7,5	8,2	36,6	34,9	29,9	42,1	42,4	38,1
• Actifs incorporels et autres actifs	5,8	4,6	5,5	6,7	10,4	10,4	12,5	15,0	15,9
Dépenses en immobilisations	5,7	10,9	13,4	87,5	100,6	68,3	93,2	111,5	81,7
Militaire									
Produits externes	327,4 \$	278,9 \$	291,8 \$	200,5 \$	187,1 \$	184,8 \$	527,9 \$	466,0 \$	476,6 \$
Résultat d'exploitation sectoriel	27,7	26,4	28,5	19,1	20,8	23,1	46,8	47,2	51,6
Amortissements									
• Immobilisations corporelles	6,1	8,7	8,7	4,3	4,0	4,5	10,4	12,7	13,2
• Actifs incorporels et autres actifs	7,7	0,7	0,1	2,7	4,0	1,4	10,4	4,7	1,5
Dépenses en immobilisations	6,0	4,4	3,5	30,9	2,1	1,6	36,9	6,5	5,1
Total									
Produits externes	584,4 \$	492,3 \$	484,8 \$	522,8 \$	493,9 \$	453,6 \$	1 107,2 \$	986,2 \$	938,4 \$
Résultat d'exploitation sectoriel	57,9	34,2	39,2	77,0	60,6	51,4	134,9	94,8	90,6
Amortissements									
• Immobilisations corporelles	11,6	16,2	16,9	40,9	38,9	34,4	52,5	55,1	51,3
• Actifs incorporels et autres actifs	13,5	5,3	5,6	9,4	14,4	11,8	22,9	19,7	17,4
Dépenses en immobilisations	11,7	15,3	16,9	118,4	102,7	69,9	130,1	118,0	86,8

BÉNÉFICE (PERTE) CONSOLIDÉ(E) AVANT INTÉRÊTS ET IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le résultat d'exploitation sectoriel total et le bénéfice (la perte) avant intérêts et impôts sur les bénéfices :

<i>(en millions)</i>	2006	2005	2004
Résultat d'exploitation sectoriel total	134,9 \$	94,8 \$	90,6 \$
Gain de change sur la réduction de l'investissement dans certaines filiales autonomes ^(a)	5,3	–	–
Dépréciation de l'écart d'acquisition, des actifs corporels et des actifs incorporels (note 4)	–	(443,3)	–
Charges de restructuration (note 24)	(18,9)	(24,5)	(9,3)
Autres frais liés au plan de restructuration ^(b)	(15,1)	–	–
Bénéfice (perte) avant intérêts et impôts sur les bénéfices	106,2 \$	(373,0) \$	81,3 \$

^(a) La Société a réduit la capitalisation de certaines de ses filiales autonomes, en conséquence de quoi le montant correspondant de change dans le compte Écart de conversion a été passé dans les états consolidés des résultats.

^(b) Depuis le début de l'exercice 2006, la Société a également engagé des coûts supplémentaires en rapport avec son plan de restructuration qui, d'après les PCGR, sont inclus dans le bénéfice (la perte). Ces coûts ne sont pas compris dans le résultat d'exploitation sectoriel. Il s'agit, pour une bonne part, des frais de réingénierie des processus opérationnels de la Société, dont une partie concerne la mise en œuvre du système ERP (portion capitalisée non comptée). D'autres dépenses ont concerné aussi le réexamen de la stratégie et d'autres coûts associés à la restructuration.

ACTIF UTILISÉ PAR SECTEUR

CAE détermine les ressources à attribuer à chaque secteur d'après l'actif qu'il utilise. L'actif utilisé comprend les comptes débiteurs, les stocks, les charges payées d'avance, les immobilisations corporelles, l'écart d'acquisition, les actifs incorporels et les autres éléments d'actif, à l'exception des liquidités, des impôts sur les bénéfices, des éléments d'actif destinés à la vente et des éléments d'actif de certaines filiales inactives.

<i>(en millions)</i>	Au 31 mars 2006	Au 31 mars 2005
Produits de simulation — Civil	163,5 \$	167,1 \$
Produits de simulation — Militaire	225,2	280,7
Formation et services associés — Civil	833,8	762,6
Formation et services associés — Militaire	166,7	138,7
Total de l'actif utilisé	1 389,2	1 349,1
Actif non inclus dans l'actif utilisé	326,9	350,6
Total de l'actif	1 716,1 \$	1 699,7 \$

INFORMATION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

La Société vend ses produits et ses services dans plus de 19 pays. Les produits sont attribués au pays de résidence des clients.

<i>(en millions)</i>	2006	2005	2004
Produits tirés de clients externes			
Canada	100,1 \$	81,4 \$	109,8 \$
États-Unis	393,5	413,5	302,2
Royaume-Uni	80,2	85,3	86,5
Allemagne	143,4	110,2	129,8
Pays-Bas	104,6	56,8	51,2
Autres pays d'Europe	51,2	81,1	102,0
Asie et Moyen-Orient	173,0	69,5	79,1
Autres pays	61,2	88,4	77,8
	1 107,2 \$	986,2 \$	938,4 \$

<i>(en millions)</i>	Au 31 mars 2006	Au 31 mars 2005
Immobilisations corporelles, écart d'acquisition et actifs incorporels		
Canada	250,6 \$	195,7 \$
États-Unis	300,9	277,4
Royaume-Uni	77,3	81,7
Espagne	84,2	98,3
Allemagne	30,1	12,5
Pays-Bas	113,1	135,4
Autres pays d'Europe	66,2	74,2
Asie et Moyen-Orient	24,3	19,8
Autres pays	7,9	9,5
	954,6 \$	904,5 \$

NOTE 27 — DIFFÉRENCES ENTRE LES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DU CANADA ET LES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DES ÉTATS-UNIS

Les états financiers consolidés ont été établis selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR du Canada), lesquels diffèrent à certains égards de ceux que la Société aurait suivis si elle avait établi ses états financiers selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (PCGR des États-Unis).

Les informations supplémentaires exigées en vertu des PCGR des États-Unis sont fournies dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement du bénéfice net (de la perte nette) établi(e) selon les PCGR du Canada et du bénéfice net (de la perte nette) établi(e) selon les PCGR des États-Unis :

Exercices terminés les 31 mars

(en millions, sauf les montants par action)

	2006	2005	2004
Bénéfice (perte) net(te), selon les PCGR du Canada	64,9 \$	(199,9)\$	64,0 \$
Frais de développement reportés, après charge (économie) d'impôts de 2,3 \$ [économie de (2,2) \$ en 2005; économie de (1,2) \$ en 2004] (A)	5,4	9,5	(2,5)
Frais de démarrage reportés, après charge d'impôts de 1,8 \$ (3,6 \$ en 2005; 0,4 \$ en 2004) (B)	4,2	8,1	(0,1)
Instruments dérivés, après charge (économie) d'impôts de 2,6 \$ [économie de (0,8) \$ en 2005; économie de (4,0) \$ en 2004] (C)	5,3	(4,0)	(8,5)
Entités à détenteurs de droits variables, après charge d'impôts de néant (0,5 \$ en 2005; 2,5 \$ en 2004) (G)	–	0,6	5,3
Réduction de l'investissement net dans les filiales autonomes (H)	(5,3)	–	–
Perte de valeur de l'écart d'acquisition lié à l'acquisition d'une filiale en 2002, après économie d'impôts de 3,7 millions \$ (E)	–	(7,9)	–
Bénéfice (perte) des activités poursuivies avant incidence cumulative des modifications comptables, selon les PCGR des États-Unis	74,5	(193,6)	58,2
Ajustement au titre des activités abandonnées selon les PCGR des États-Unis (A,B,C,H)	–	(5,9)	(0,7)
Bénéfice (perte) net(te) avant incidence cumulative des modifications comptables, selon les PCGR des États-Unis	74,5	(199,5)	57,5
Incidence cumulative des modifications comptables sur les états financiers d'exercices antérieurs (D) (G)	–	(0,6)	–
Bénéfice (perte) net(te) de l'exercice, selon les PCGR des États-Unis	74,5 \$	(200,1)\$	57,5 \$
Résultat de base et résultat dilué par action des activités poursuivies, selon les PCGR des États-Unis	0,30	(1,21)	0,18
Résultat de base et résultat dilué par action des activités abandonnées, selon les PCGR des États-Unis	0,02	0,40	0,07
Résultat de base et résultat dilué par action avant incidence cumulative des modifications comptables, selon les PCGR des États-Unis	0,30	(0,81)	0,25
Résultat de base et résultat dilué par action, selon les PCGR des États-Unis	0,30	(0,81)	0,25
Dividendes par action ordinaire	0,04	0,10	0,12
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	249,8	247,1	233,2

(en millions)

Résultat étendu

	2006	2005	2004
Bénéfice (perte) net(te), selon les PCGR des États-Unis	74,5 \$	(200,1) \$	57,5 \$
Variation du passif minimal au titre des prestations de retraite constituées, après impôts de 0,1 \$ (1,7 \$ en 2005; 4,2 \$ en 2004) (J)	(0,1)	(4,2)	9,1
Variation des écarts de conversion	(43,6)	(41,3)	(40,1)
Résultat étendu	30,8 \$	(245,6) \$	26,5 \$

CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU SELON LES PCGR DES ÉTATS-UNIS

	Écarts de conversion	Variation du passif minimal au titre des prestations de retraite constituées	Total
(en millions)			
Solde d'ouverture — 2004	(18,4) \$	(14,4)\$	(32,8) \$
Variations de l'exercice — 2005	(41,3)	(4,2)	(45,5)
Solde de fermeture — 2005	(59,7)	(18,6)	(78,3)
Variations de l'exercice — 2006	(43,6)	(0,1)	(43,7)
Solde de fermeture — 2006	(103,3)\$	(18,7)\$	(122,0)\$

Le tableau ci-dessous présente l'incidence cumulative de ces ajustements sur les capitaux propres de la Société.

(en millions)	2006	2005
Capitaux propres, selon les PCGR du Canada	675,3 \$	651,6 \$
Frais de développement reportés, après charge d'impôts de 13,3 \$ (15,6 \$ en 2005) (A)	(13,0)	(18,4)
Frais de démarrage reportés, après charge d'impôts de 3,4 \$ (5,2 \$ en 2005) (B)	(6,6)	(10,8)
Instruments dérivés, après charge d'impôts de 7,7 \$ (10,3 \$ en 2005) (C)	(17,2)	(22,5)
Passif minimal au titre des prestations de retraite constituées, après charge d'impôts de 8,4 \$ (8,3 \$ en 2005) (J)	(18,7)	(18,6)
Capitaux propres, selon les PCGR des États-Unis	619,8 \$	581,3 \$

Les bilans consolidés selon les PCGR des États-Unis s'établissent comme suit au 31 mars 2006 et au 31 mars 2005 :

(en millions)	Notes	31 mars 2006		31 mars 2005	
		PCGR du Canada	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	PCGR des États-Unis
Actif					
Espèces et quasi-espèces		81,1 \$	81,1 \$	57,1 \$	57,1 \$
Comptes débiteurs		260,3	260,3	255,7	255,7
Instruments dérivés	C	–	5,5	–	9,1
Stocks		93,2	93,2	101,0	101,0
Charges payées d'avance		25,2	25,2	17,8	17,8
Impôts sur les bénéficiaires à recouvrer		75,7	75,7	58,5	58,5
Impôts futurs		5,7	5,7	2,5	2,5
Actifs à court terme destinés à la vente		–	–	5,8	3,4
		541,2 \$	546,7 \$	498,4 \$	505,1 \$
Immobilisations corporelles, montant net		839,3	839,3	792,2	792,2
Impôts futurs	A,B,C,E,G,J	78,2	110,6	101,0	140,9
Actifs incorporels	J	23,3	28,9	20,2	26,3
Écart d'acquisition		92,0	92,0	92,1	92,1
Autres actifs	A,B	136,2	100,8	138,3	91,4
Actifs à long terme destinés à la vente		5,9	5,9	57,5	56,9
		1 716,1 \$	1 724,2 \$	1 699,7 \$	1 704,9 \$
Passif et capitaux propres					
Passif à court terme					
Comptes créditeurs et charges à payer		373,7 \$	373,7 \$	312,8 \$	312,8 \$
Acomptes sur contrats		146,4	146,4	93,5	93,5
Instruments dérivés	C	–	30,9	–	42,3
Tranche à court terme de la dette à long terme		10,4	10,4	35,3	35,3
Impôts futurs		14,5	14,5	19,6	19,6
Passif à court terme lié aux actifs destinés à la vente	J	–	–	7,8	8,0
		545,0 \$	575,9 \$	469,0 \$	511,5 \$
Dette à long terme		260,9	260,9	307,6	307,6
Gains reportés et autres passifs à long terme	J	206,5	239,2	179,8	212,8
Impôts futurs		28,4	28,4	38,3	38,3
Passif à long terme lié aux actifs destinés à la vente		–	–	53,4	53,4
		1 040,8 \$	1 104,4 \$	1 048,1 \$	1 123,6 \$
Capitaux propres					
Capital-actions	F,K	389,0 \$	633,2 \$	373,8 \$	618,0 \$
Surplus d'apport		5,8	5,8	3,3	3,3
Bénéficiaires non répartis	A,B,C,D,E,F,G,H,K,	395,7	102,8	340,8	38,3
Écart de conversion	H,I	(115,2)	–	(66,3)	–
Cumul des autres éléments du résultat étendu	H, J	–	(122,0)	–	(78,3)
		675,3 \$	619,8 \$	651,6 \$	581,3 \$
		1 716,1 \$	1 724,2 \$	1 699,7 \$	1 704,9 \$

NOTE 27 — DIFFÉRENCES ENTRE LES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DU CANADA ET LES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DES ÉTATS-UNIS (SUITE)

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Selon les règles de présentation de l'information financière prévues par les PCGR des États Unis, la Société ne présenterait pas de totaux partiels au sein des activités d'exploitation, de financement et d'investissement.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement des flux de trésorerie établis selon les PCGR du Canada et de ceux établis selon les PCGR des États-Unis :

<i>Exercices terminés les 31 mars (en millions)</i>	Notes	2006	2005	2004
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, selon les PCGR du Canada		238,3 \$	207,6 \$	5,7 \$
Frais de développement reportés	A	(1,8)	(9,9)	(12,7)
Frais de démarrage reportés	B	(0,7)	(1,7)	(6,6)
Entités à détenteurs de droits variables	G	–	5,6	13,7
Frais de démarrage reportés liés aux activités abandonnées		–	(0,4)	(3,8)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, selon les PCGR des États-Unis		235,8 \$	201,2 \$	(3,7) \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, selon les PCGR du Canada		(157,4) \$	131,6 \$	24,5 \$
Frais de développement reportés	A	1,8	9,9	12,7
Frais de démarrage reportés	B	0,7	1,7	6,6
Frais de démarrage reportés liés aux activités abandonnées		–	0,4	3,8
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, selon les PCGR des États-Unis		(154,9) \$	143,6 \$	47,6 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de financement, selon les PCGR du Canada		(53,2) \$	(337,3) \$	17,8 \$
Entités à détenteurs de droits variables	G	–	(5,6)	(13,7)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement, selon les PCGR des États-Unis		(53,2) \$	(342,9) \$	4,1 \$

ÉLÉMENTS DE RAPPROCHEMENT

A) Frais de développement reportés

Selon les PCGR des États-Unis, les frais de développement sont passés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Selon les PCGR du Canada, certains frais de développement sont capitalisés et amortis sur leur durée de vie utile estimative s'ils satisfont aux critères de report. L'écart entre les PCGR des États-Unis et les PCGR du Canada représente le montant brut des frais de développement capitalisés dans l'exercice, déduction faite de la contrepassation de l'amortissement comptabilisé selon les PCGR du Canada relativement aux montants antérieurement capitalisés.

B) Frais de démarrage reportés

Selon les PCGR des États-Unis, les frais de démarrage sont passés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Selon les PCGR du Canada, ces frais sont reportés et amortis sur cinq ans, selon la durée des avantages générés par de tels frais et le rythme auquel ils sont générés. L'écart entre les PCGR des États-Unis et les PCGR du Canada représente le montant brut des frais de démarrage capitalisés dans l'exercice, déduction faite de la contrepassation de l'amortissement comptabilisé selon les PCGR du Canada relativement aux montants antérieurement capitalisés.

C) Instruments financiers dérivés

Selon les PCGR du Canada, la Société comptabilise en résultat les gains et les pertes sur les contrats à terme conclus aux fins de couverture au même moment qu'elle constate les opérations couvertes. Les versements d'intérêt relatifs aux swaps sont comptabilisés en résultat net selon la méthode de la comptabilité d'exercice sur la durée de l'opération sous-jacente à titre d'ajustement des intérêts créditeurs ou débiteurs. Selon les PCGR des États-Unis, tous les dérivés (y compris les dérivés incorporés dans des contrats d'achat et de vente) sont inscrits au bilan consolidé à la juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés découlant de l'évaluation à la valeur de marché des dérivés sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils se produisent et non pas en même temps que les opérations couvertes, car la Société n'applique pas les dispositions facultatives des SFAS 133, 138 et 149 concernant la comptabilité de couverture.

D) Ajustements en raison de modifications de conventions comptables

Selon les PCGR des États-Unis, l'incidence cumulative de certaines modifications comptables doit être comptabilisée en résultat dans l'exercice au cours duquel les modifications ont lieu. Selon les PCGR du Canada, cette incidence est reflétée dans les bénéfices non répartis.

E) Dépréciation de l'écart d'acquisition lié à l'acquisition d'une filiale

Selon les PCGR du Canada, à l'acquisition de Schreiner, le gain de change sur le contrat à terme ayant servi de couverture du prix d'acquisition libellé en devises a été inscrit en diminution de l'écart d'acquisition au cours de l'exercice 2002. Selon les PCGR des États-Unis, ce gain a été

comptabilisé en résultat. Au cours de l'exercice 2005, la direction a effectué un examen exhaustif du rendement actuel et des orientations stratégiques de ses unités fonctionnelles, qui a donné lieu à un examen de la valeur comptable de certains actifs tels que l'écart d'acquisition lié à Schreiner (voir la note 4). Une perte de valeur additionnelle de 7,9 millions \$ (3,7 millions \$ après impôts) a été comptabilisée aux résultats selon les PCGR des États-Unis.

F) Réduction du capital déclaré

Le 7 juillet 1994, la Société a porté une partie de son déficit en réduction de son capital déclaré, au montant de 249,3 millions \$. Selon les PCGR des États-Unis, cette réduction du capital déclaré n'aurait pas été permise.

G) Entités à détenteurs de droits variables

La Société conclut des ententes de cession-bail relatives aux simulateurs utilisés dans son centre de formation avec des entités ad hoc. Avant l'adoption du FASB Interpretation (FIN) No. 46, *Consolidation of Variable Interest Entities*, la Société consolidait les entités ad hoc dont le capital légal correspondait à moins de 3 % de leur actif. En vertu de ces règles, trois entités ad hoc étaient consolidées.

En janvier 2003, le Financial Accounting Standards Board (FASB) a publié le FIN 46, *Consolidation of Variable Interest Entities*. Ce bulletin d'interprétation apporte des éclaircissements sur la façon d'appliquer l'Accounting Research Bulletin (ARB) No. 51, *Consolidated Financial Statements to those entities defined as Variable interest entities*, lorsqu'il n'est pas considéré que les détenteurs d'instruments de capitaux propres détiennent une participation financière de contrôle ou lorsque le montant des investissements en instruments de capitaux propres de ceux-ci n'est pas suffisant pour permettre à l'entité de financer ses activités sans un soutien financier subordonné additionnel de la part d'autres parties. Ce bulletin d'interprétation exige que les entités à détenteurs de droits variables non consolidées soient consolidées par leurs principaux bénéficiaires s'il n'y a pas, dans les faits, partage des risques par toutes les parties prenantes. Une entité qui détient un intérêt variable important mais qui n'est pas le principal bénéficiaire est soumise à des obligations d'information.

En décembre 2003, le FASB a publié une version modifiée du FIN 46 afin d'apporter certaines corrections techniques et de traiter de certains problèmes de mise en application qui avaient été soulevés. Le FIN 46R fournit un nouveau cadre servant à l'identification des entités à détenteurs de droits variables (EDDV) et à la détermination du moment où une société doit inclure les actifs, les passifs, la part des actionnaires sans contrôle et les résultats d'exploitation d'une EDDV dans ses états financiers consolidés. La Société devait remplacer les dispositions du FIN 46 par celles du FIN 46R pour toutes les entités nouvellement créées après le 31 janvier 2003, et ce, à la fin de la première période se terminant après le 15 mars 2005. En tant qu'émetteur privé étranger, la Société appliquera les dispositions du FIN 46R aux entités créées avant le 1^{er} février 2003, à compter du 1^{er} avril 2004. La Société a adopté le FIN 46R le 1^{er} avril 2004.

À l'adoption du FIN 46R, la Société a conclu que deux des trois entités ad hoc qui étaient consolidées selon les anciennes règles ne devaient plus être consolidées. L'incidence de la déconsolidation sur le bénéfice net de CAE a été de 0,6 million \$.

Le 1^{er} janvier 2005, la Société a adopté une norme comptable similaire, la NOC-15, *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (variable interest entities)*, selon les PCGR du Canada. En raison des différentes dates d'application de ces normes selon les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis, la Société a dû porter un montant de 0,6 million \$ (0,5 million \$, après impôts) en diminution de son bénéfice net établi selon les PCGR des États-Unis de l'exercice 2005.

Au cours de l'exercice 2006, la Société a décidé de racheter le simulateur de l'EDDV consolidée, et il n'est par conséquent plus nécessaire de consolider cette dernière dans les états financiers consolidés de CAE. Les entités à détenteurs de droits variables ne donneront dorénavant plus lieu à des différences entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis.

H) Écarts de conversion

Selon les PCGR des États-Unis, les écarts de conversion sont présentés à titre de composante du résultat étendu. Selon les PCGR du Canada, la notion de résultat étendu ne s'applique pas encore à la Société, et les écarts de conversion sont présentés à titre de composante des capitaux propres. Au cours de l'exercice 2006, la Société a viré aux résultats consolidés un montant de 5,3 millions \$ (6,6 millions \$ en 2005, inscrit dans les activités abandonnées) par suite de réductions des investissements nets dans des établissements étrangers autonomes. Selon les PCGR des États Unis, cette réduction des écarts de conversion n'aurait pas été permise.

I) Résultat étendu

Les PCGR des États-Unis exigent la présentation du résultat étendu, lequel se compose du bénéfice et des autres éléments du résultat étendu. Ces derniers sont constitués d'éléments faisant varier les capitaux propres, mais qui ne sont pas liés au capital-actions ni au bénéfice net. Dans le cas de la Société, ces éléments comprennent les écarts de conversion et la variation du passif minimal au titre des prestations de retraite cumulées. Selon les PCGR du Canada, la Société ne devra présenter le résultat étendu qu'à compter de l'exercice 2008, lorsqu'elle adoptera le chapitre 1530, *Résultat étendu*.

J) Passif minimal au titre des prestations de retraite cumulées

Selon les PCGR des États-Unis, si l'obligation au titre des prestations cumulées dépasse la valeur de marché des actifs des régimes, un passif minimal au titre des prestations de retraite cumulées est constaté pour l'excédent, dans la mesure où le passif inscrit au bilan consolidé est inférieur à ce passif minimal. Toute tranche du passif supplémentaire liée au coût des services passés non constaté est comptabilisée à titre d'actif incorporel, et le reliquat est comptabilisé en résultat étendu. La notion de passif minimal au titre des prestations de retraite cumulées ne fait pas partie des PCGR du Canada.

K) Frais d'émission d'actions

Selon les PCGR du Canada, les frais d'émission d'actions peuvent être présentés dans les bénéfices non répartis, déduction faite des impôts. Selon les PCGR des États-Unis, ces frais sont portés en diminution du capital-actions.

NOTE 27 — DIFFÉRENCES ENTRE LES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DU CANADA ET LES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DES ÉTATS-UNIS (SUITE)

MODIFICATIONS COMPTABLES

Rémunérations à base d'actions

Avant le 1^{er} avril 2003, CAE avait choisi d'utiliser la méthode de la valeur intrinsèque pour mesurer les rémunérations à base d'actions. Toutefois, en raison de ce choix, la Société était tenue, selon le SFAS 123, de fournir des renseignements pro forma sur le bénéfice (la perte) net(te), le résultat de base par action et le résultat dilué par action en utilisant la méthode de la juste valeur pour les attributions de rémunérations par actions consenties avant le 1^{er} avril 2003.

Le tableau ci-dessous présente le bénéfice (perte) net(te) pro forma, le résultat net pro forma de base par action et le résultat net pro forma dilué par action :

(en millions, sauf les montants par action)	2006	2005	2004
Bénéfice (perte) net(te), selon les PCGR des États-Unis	74,5 \$	(200,1)\$	57,5 \$
Charge de rémunération supplémentaire inscrite	2,5	2,0	1,3
Bénéfice (perte) net(te) avant l'incidence des rémunérations à base d'actions	77,0	(198,1)	58,8
Incidence des montants pro forma	(4,2)	(6,4)	(6,0)
Bénéfice (perte) net(te) pro forma	72,8	(204,5)	52,8
Résultat net pro forma de base et résultat net pro forma dilué par action	0,29	(0,83)	0,23

Échanges d'actifs non monétaires

En 2004, le Financial Accounting Standards Board a publié le FAS 153, *Exchanges of Non-Monetary Assets*. Le FAS 153 modifie l'APB Opinion No. 29, *Accounting for Non-Monetary Transactions*, et exige que tous les échanges d'actifs non monétaires soient comptabilisés à la juste valeur, à l'exception des échanges d'actifs non monétaires qui n'ont aucune substance commerciale. La Société est tenue d'appliquer le FAS 153 à tous les échanges d'actifs non monétaires effectués au cours des exercices ouverts après le 15 juin 2005. Cette norme est toutefois analogue à la norme canadienne concernant les opérations non monétaires amorcées au cours des périodes intermédiaires ou des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006. La Société a donc procédé à l'adoption anticipée du FAS 153, laquelle est permise, et l'adoption de la norme n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

En 2005, le financial Accounting Standards Board a émis la FAS 154, *Accounting changes and Error* qui remplace l'opinion APB No. 20 *accounting Changes*. Cette déclaration stipule que, sauf impossibilité, les changements de principes comptables s'appliquent rétroactivement aux états financiers des périodes antérieures, en l'absence de dispositions spécifiques pour la transition à un principe comptable nouvellement adopté. La FAS 154 a été adoptée et n'a pas eu d'effet significatif sur les états financiers consolidés de la Société.

Obligations conditionnelles liées à la mise hors service d'immobilisations

En 2005, le FASB a publié le FASB Interpretation (FIN) 47, qui clarifie le sens de l'expression « *conditional asset retirement obligation* » (obligation conditionnelle liée à la mise hors service d'immobilisations) utilisée dans le SFAS 143, *Accounting for Asset Retirement Obligations*. Cette expression fait référence à l'obligation légale de procéder à la mise hors service d'une immobilisation pour laquelle le choix du moment ou la méthode de règlement dépend d'un événement futur sur lequel l'entité exerce ou non un contrôle. Le FIN 47 entre en vigueur à la fin des exercices se terminant après le 15 décembre 2005. La Société a adopté cette interprétation pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, et cette adoption n'a eu aucune incidence importante sur ses états financiers consolidés.

Instruments dérivés et activités de couverture

Au cours de l'exercice 2004, la Société a adopté le SFAS 149, *Amendment of Statement 133 on Derivative Instruments and Hedging Activities*. Le SFAS 149 modifie et clarifie la façon de comptabiliser et de présenter, en conformité avec le SFAS 133, les instruments dérivés, y compris certains instruments dérivés incorporés dans d'autres contrats, et les activités de couverture. Le SFAS 149 n'a eu aucune incidence sur la situation financière de CAE.

FAITS NOUVEAUX EN COMPTABILITÉ

Rémunérations à base d'actions

Le FASB a publié une version modifiée du FAS 123, *Accounting for Stock-Based Compensation*, qui remplace l'APB 25 et les lignes directrices connexes. Les principales modifications consistent à imposer aux sociétés de constater les coûts liés à l'attribution d'options sur actions à des salariés en fonction de la juste valeur des options à la date d'attribution. Les obligations de règlement en espèces à des salariés dont le montant est fonction du cours des actions d'une société doivent être comptabilisées à la juste valeur, établie à l'aide d'un modèle d'évaluation des options. La Société évalue encore l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés, car les sociétés ouvertes sont maintenant tenues d'appliquer cette norme aux exercices, et non plus aux périodes intermédiaires, ouverts après le 15 juin 2005.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE À FOURNIR

Les PCGR des États-Unis exigent que l'information supplémentaire suivante soit fournie :

i) États des résultats

Exercices terminés les 31 mars

(en millions)	2006		2005		2004	
	PCGR du Canada	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	PCGR des États-Unis
Produits tirés des ventes de simulateurs	584,4 \$	584,4 \$	492,3 \$	489,4 \$	484,8 \$	463,0 \$
Produits tirés de la prestation de services de formation et services associés	522,8 \$	522,8 \$	493,9 \$	493,9 \$	453,6 \$	453,6 \$
Coût des ventes de simulateurs	318,6 \$	308,6 \$	305,9 \$	306,8 \$	310,4 \$	309,4 \$
Coût de la prestation de services de formation et services associés	346,1 \$	342,4 \$	292,7 \$	277,4 \$	249,3 \$	246,2 \$
Frais de recherche et de développement	95,8 \$	87,9 \$	93,5 \$	100,8 \$	81,0 \$	84,6 \$
Charges locatives	80,5 \$	80,5 \$	94,0 \$	94,0 \$	91,9 \$	79,0 \$
Frais de vente et d'administration et frais généraux	131,3 \$	131,3 \$	105,2 \$	105,2 \$	115,3 \$	115,3 \$
Perte de valeur	-	-	443,3 \$	440,4 \$	- \$	- \$
Intérêts débiteurs	16,2 \$	15,9 \$	32,1 \$	33,9 \$	22,4 \$	22,2 \$

ii) Bilans

Le tableau suivant présente les comptes créditeurs et les charges à payer établis selon les PCGR du Canada :

Au 31 mars

(en millions)	2006	2005
Comptes fournisseurs	133,6 \$	93,0 \$
Passif au titre des contrats	88,7	90,1
Impôts sur les bénéfices à payer	2,5	7,7
Autres charges à payer	148,9	122,0
Comptes créditeurs et charges à payer	373,7 \$	312,8 \$

Les montants à recevoir du gouvernement se chiffraient à 68,9 millions \$ au 31 mars 2006 (52,4 millions \$ en 2005).

iii) Impôts sur les bénéfices

Le tableau suivant présente les composantes du bénéfice tiré des activités poursuivies et des impôts sur les bénéfices, établis selon les PCGR du Canada :

Exercices terminés les 31 mars

(en millions)	2006	2005	2004
Bénéfice avant impôts et autres éléments			
Canada	(16,8)\$	(87,0)\$	(13,8)\$
Autres pays	106,8	(318,1)	72,7
	90,0 \$	(405,1)\$	58,9 \$
Impôts exigibles			
Canada	4,2 \$	(1,8)\$	1,8 \$
Autres pays	8,9	15,3	12,6
	13,1 \$	13,5 \$	14,4 \$
Impôts futurs			
Canada	(6,1)\$	(25,8)\$	(6,9)\$
Autres pays	12,1	(88,1)	4,0
	6,0 \$	(113,9)\$	(2,9)\$
Charge d'impôts sur les bénéfices	19,1 \$	(100,4)\$	11,5 \$

NOTE 27 — DIFFÉRENCES ENTRE LES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DU CANADA ET LES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DES ÉTATS-UNIS (SUITE)

iv) Coût des garanties sur les produits vendus

La Société a des obligations au titre des garanties liées à la vente de ses simulateurs civils et militaires. Habituellement, la période de garantie initiale est de deux ans. Les coûts liés à ces garanties sont estimés et comptabilisés à titre de charges à payer au moment de la constatation des produits. La Société estime ses coûts de garantie sur un produit donné en fonction des résultats passés. La variation du passif au titre des garanties aux 31 mars s'établissait comme suit :

<i>(en millions)</i>	2006	2005
Passif au titre des garanties au début de l'exercice	5,3 \$	6,6 \$
Règlements au titre des garanties survenus au cours de l'exercice	(4,1)	(5,5)
Provisions pour garanties	6,9	3,9
Ajustements au titre des modifications d'estimations	2,7	0,3
Passif au titre des garanties à la fin de l'exercice	10,8 \$	5,3 \$

v) Régimes de retraite

Obligations et situation de capitalisation :

L'obligation au titre des prestations cumulées de tous les régimes de retraite à prestations déterminées s'élevait à 177,4 millions \$ au 31 mars 2006 et à 158,5 millions \$ au 31 mars 2005. À ces dates, l'obligation au titre des prestations cumulées de tous les régimes dépassait les actifs de ces régimes.

Au 31 mars

<i>Avant impôts (en millions)</i>	2006	2005
Passif minimal	32,8 \$	30,4 \$
Solde à la fin de l'exercice		
Passif supplémentaire	32,6 \$	33,2 \$
Actifs incorporels	(5,6) \$	(6,1) \$
Passif supplémentaire net au titre des prestations de retraite cumulées	27,0 \$	27,1 \$
Variation du passif supplémentaire net au titre des prestations de retraite cumulées	(0,1) \$	6,1 \$

vi) Dépréciation de l'écart d'acquisition, des actifs corporels et des actifs incorporels

Au cours de l'exercice 2005, la Société a inscrit une perte de valeur de 443,3 millions \$. Selon les PCGR des États-Unis, la perte de valeur est différente, car la Société passe en charges les frais de développement et de démarrage à mesure qu'ils sont engagés, et la valeur comptable de l'écart d'acquisition n'est pas la même selon les PCGR du Canada et selon les PCGR des États-Unis (voir l'élément de rapprochement E).

Par conséquent, selon les PCGR des États-Unis, la Société a inscrit une perte de valeur de 440,4 millions \$, dont la quasi-totalité se rapporte à ses activités civiles, qui se compose des éléments suivants :

<i>(en millions)</i>	2005
Écart d'acquisition	216,8 \$
Relations avec la clientèle	86,7
Appellations commerciales	20,4
Immobilisations corporelles (simulateurs)	78,4
Stocks	33,3
Autres actifs	4,8
	440,4 \$

NOTE 28 — CHIFFRES CORRESPONDANTS

Les chiffres correspondants des états financiers consolidés des exercices antérieurs ont été reclassés conformément à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.